

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2021-25, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Classic (FR0010716217)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2025.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2025) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI EMU Micro Cap + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,5% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2021.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2025). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.614,58 EUR	8.558,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,85%	-5,65%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.960,2 EUR	8.963,75 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,40%	-4,01%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.832,3 EUR	10.298,43 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,68%	1,11%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.419,68 EUR	12.239,97 EUR
	Rendement annuel moyen	14,20%	7,85%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Coûts totaux	567,96 EUR	698,24 EUR
Incidence des coûts (*)	5,72%	2,69%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80% avant déduction des coûts et de 1,11% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,69% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	65,55 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2025, soit 2,6 an(s).
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2021-25, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action R (FR0010716225)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2025.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2025) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI EMU Micro Cap + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,5% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2021.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2025). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.614,58 EUR	8.558,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,85%	-5,65%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.960,2 EUR	8.963,75 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,40%	-4,01%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.832,3 EUR	10.298,43 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,68%	1,11%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.419,68 EUR	12.239,97 EUR
	Rendement annuel moyen	14,20%	7,85%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Coûts totaux	567,96 EUR	698,24 EUR
Incidence des coûts (*)	5,72%	2,69%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80% avant déduction des coûts et de 1,11% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,69% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	65,55 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2025, soit 2,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> / rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2021-25, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE (FR0013450970)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2025.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2025) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI EMU Micro Cap + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,5% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2021.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2025). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.614,58 EUR	8.558,37 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,85%	-5,65%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.960,2 EUR	8.963,75 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,40%	-4,01%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.832,3 EUR	10.298,43 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,68%	1,11%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.419,68 EUR	12.239,97 EUR
	Rendement annuel moyen	14,20%	7,85%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Coûts totaux	567,96 EUR	698,24 EUR
Incidence des coûts (*)	5,72%	2,69%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80% avant déduction des coûts et de 1,11% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,69% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	65,55 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2025, soit 2,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2021-25, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action X (FR0013282472)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2025.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2025) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI EMU Micro Cap + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,5% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2021.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2025). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.099,02 EUR	9.091,55 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,01%	-3,50%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.464,08 EUR	9.522,18 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,36%	-1,81%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.385,23 EUR	10.940,01 EUR
	Rendement annuel moyen	3,85%	3,42%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.061,87 EUR	13.002,5 EUR
	Rendement annuel moyen	20,62%	10,31%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Coûts totaux	37,54 EUR	110,19 EUR
Incidence des coûts (*)	0,38%	0,39%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80% avant déduction des coûts et de 3,42% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	35 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2025, soit 2,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 4 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2021-25, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Y (FR0013450996)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2025.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2025) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI EMU Micro Cap + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,5% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2021.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2025). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à la date du 31/12/2025.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

■ Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.103,59 EUR	9.103,76 EUR
	Rendement annuel moyen	-8,96%	-3,45%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.468,83 EUR	9.534,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,31%	-1,76%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.390,44 EUR	10.954,69 EUR
	Rendement annuel moyen	3,90%	3,47%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.067,92 EUR	13.019,96 EUR
	Rendement annuel moyen	20,68%	10,37%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :



- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2025
Coûts totaux	32,54 EUR	95,6 EUR
Incidence des coûts (*)	0,33%	0,34%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80% avant déduction des coûts et de 3,47% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	30 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2025, soit 2,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2026-30, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Classic (FR0010997858)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2030.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS

- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.617,88 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,82%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.814,83 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,85%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,29 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.792,16 EUR
	Rendement annuel moyen	17,92%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Coûts totaux	647,69 EUR	2.414,24 EUR
Incidence des coûts (*)	6,55%	2,38%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,26% avant déduction des coûts et de 5,88% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	144,4 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2030, soit 7,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2026-30, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action R (FR0010997866)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2030.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à la date du 31/12/2030.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de crédit :** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

■ **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez à l'échéance,
le 31/12/2030

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.617,88 EUR	5.281,13 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,82%	-8,07%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.814,83 EUR	7.396,85 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,85%	-3,90%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,29 EUR	15.424,77 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%	5,88%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.792,16 EUR	20.332,16 EUR
	Rendement annuel moyen	17,92%	9,81%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Coûts totaux	647,69 EUR	2.414,24 EUR
Incidence des coûts (*)	6,55%	2,38%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,26% avant déduction des coûts et de 5,88% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	144,4 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2030, soit 7,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2026-30, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE (FR0013451069)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2030.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS

- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à la date du 31/12/2030.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

■ **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez à l'échéance,
le 31/12/2030

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.617,88 EUR	5.281,13 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,82%	-8,07%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.814,83 EUR	7.396,85 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,85%	-3,90%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,29 EUR	15.424,77 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%	5,88%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.792,16 EUR	20.332,16 EUR
	Rendement annuel moyen	17,92%	9,81%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Coûts totaux	647,69 EUR	2.414,24 EUR
Incidence des coûts (*)	6,55%	2,38%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,26% avant déduction des coûts et de 5,88% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	144,4 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2030, soit 7,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2026-30, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action X (FR0013282480)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2030.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

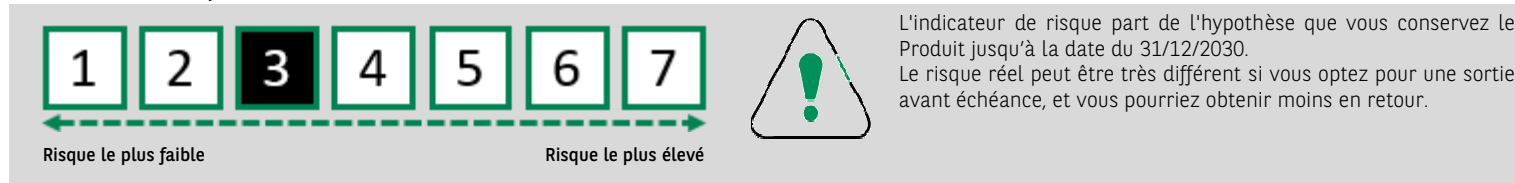
■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit :** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.075 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,25%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.283,77 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,16%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.726,51 EUR
	Rendement annuel moyen	7,27%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.499,77 EUR
	Rendement annuel moyen	25,00%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Coûts totaux	86,46 EUR	1.154,92 EUR
Incidence des coûts (*)	0,86%	0,93%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,28% avant déduction des coûts et de 7,35% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,83% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	83 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2030, soit 7,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2026-30, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Y (FR0013451077)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2030.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2030). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à la date du 31/12/2030.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de crédit :** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

■ **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez à l'échéance,
le 31/12/2030

Scénarios

	Minimum	IL n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.079,07 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,21%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.287,95 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,12%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.731,92 EUR
	Rendement annuel moyen	7,32%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.506,07 EUR
	Rendement annuel moyen	25,06%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2030
Coûts totaux	81,46 EUR	1.090,5 EUR
Incidence des coûts (*)	0,81%	0,87%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,28% avant déduction des coûts et de 7,40% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	78 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2030, soit 7,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2031-35, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Classic (FR0013057130)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2035.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2031.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	5.509,88 EUR	4.049,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-9,46%	-6,84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	7.475,17 EUR	6.713,27 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-4,73%	-3,08%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,4 EUR	12.323,12 EUR	14.905,29 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%	3,54%	3,18%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.305,93 EUR	19.233,42 EUR	24.851,92 EUR
	Rendement annuel moyen	33,06%	11,52%	7,40%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2005 et 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Coûts totaux	653,37 EUR	1.742,95 EUR	3.876,72 EUR
Incidence des coûts (*)	6,61%	2,57%	2,09%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,27% avant déduction des coûts et de 3,18% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,58% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	150,1 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,27 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2035, soit 12,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2031-35, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action R (FR0013057122)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2035.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.
- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2031.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit :** le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	5.509,88 EUR	4.049,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-9,46%	-6,84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	7.475,17 EUR	6.713,27 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-4,73%	-3,08%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,4 EUR	12.323,12 EUR	14.905,29 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%	3,54%	3,18%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.305,93 EUR	19.233,42 EUR	24.851,92 EUR
	Rendement annuel moyen	33,06%	11,52%	7,40%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2005 et 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Coûts totaux	653,37 EUR	1.742,95 EUR	3.876,72 EUR
Incidence des coûts (*)	6,61%	2,57%	2,09%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,27% avant déduction des coûts et de 3,18% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,58% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	150,1 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,27 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2035, soit 12,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 5 dernières années par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2031-35, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE (FR0013451101)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2035.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2031.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	5.509,88 EUR	4.049,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-9,46%	-6,84%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.202,97 EUR	7.475,17 EUR	6.713,27 EUR
	Rendement annuel moyen	-37,97%	-4,73%	-3,08%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.119,4 EUR	12.323,12 EUR	14.905,29 EUR
	Rendement annuel moyen	1,19%	3,54%	3,18%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.305,93 EUR	19.233,42 EUR	24.851,92 EUR
	Rendement annuel moyen	33,06%	11,52%	7,40%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2005 et 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Coûts totaux	653,37 EUR	1.742,95 EUR	3.876,72 EUR
Incidence des coûts (*)	6,61%	2,57%	2,09%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,27% avant déduction des coûts et de 3,18% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,58% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	150,1 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,27 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2035, soit 12,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2031-35, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action X (FR0013282498)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2035.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2031.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.571,9 EUR	6.029,88 EUR	4.630,4 EUR
	Rendement annuel moyen	-34,28%	-8,09%	-5,86%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.571,9 EUR	8.180,64 EUR	7.675,4 EUR
	Rendement annuel moyen	-34,28%	-3,29%	-2,05%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.721,27 EUR	13.486,12 EUR	17.041,49 EUR
	Rendement annuel moyen	7,21%	5,11%	4,27%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.097,32 EUR	21.048,57 EUR	28.413,66 EUR
	Rendement annuel moyen	40,97%	13,21%	8,54%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2005 et 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Coûts totaux	97,45 EUR	807,97 EUR	2.242,87 EUR
Incidence des coûts (*)	0,97%	1,02%	1,02%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,29% avant déduction des coûts et de 4,27% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	94 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,45 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2035, soit 12,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 4 dernières années par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2031-35, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Y (FR0013451093)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2035.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2031.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2035). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.



■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à la date du 31/12/2035.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.

■ **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.575,22 EUR	6.048,16 EUR	4.660,29 EUR
	Rendement annuel moyen	-34,25%	-8,04%	-5,81%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.575,22 EUR	8.205,45 EUR	7.724,94 EUR
	Rendement annuel moyen	-34,25%	-3,24%	-2,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.726,68 EUR	13.527,01 EUR	17.151,49 EUR
	Rendement annuel moyen	7,27%	5,16%	4,32%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.104,43 EUR	21.112,4 EUR	28.597,06 EUR
	Rendement annuel moyen	41,04%	13,26%	8,59%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2009 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2005 et 2018.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6,4 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2035
Coûts totaux	92,45 EUR	767,88 EUR	2.135,17 EUR
Incidence des coûts (*)	0,92%	0,97%	0,96%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,29% avant déduction des coûts et de 4,32% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,89% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	89 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,45 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2035, soit 12,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2036-40, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Classic (FR0013508793)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2040.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment dont le SRRI est inférieur ou égal à 3 évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique. L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (2036).



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2040). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	4.674,74 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-8,10%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	6.539,19 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-4,61%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.287,02 EUR	12.751,02 EUR
	Rendement annuel moyen	2,87%	2,74%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.767,54 EUR	24.799,69 EUR
	Rendement annuel moyen	37,68%	10,62%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2003 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2004 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Coûts totaux	697,52 EUR	3.094,36 EUR	9.662,23 EUR
Incidence des coûts (*)	7,08%	2,74%	2,47%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,52% avant déduction des coûts et de 4,05% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,72 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2040, soit 17,6 an(s).
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : [http://www.amf-france.org/rubrique/Le Médiateur](http://www.amf-france.org/rubrique/Le_Médiateur).



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2036-40, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action R (FR0013508777)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2040.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment dont le SRRI est inférieur ou égal à 3 évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents.

L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique. L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (2036).



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2040). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	4.674,74 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-8,10%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	6.539,19 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-4,61%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.287,02 EUR	12.751,02 EUR
	Rendement annuel moyen	2,87%	2,74%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.767,54 EUR	24.799,69 EUR
	Rendement annuel moyen	37,68%	10,62%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2003 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2004 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Coûts totaux	697,52 EUR	3.094,36 EUR	9.662,23 EUR
Incidence des coûts (*)	7,08%	2,74%	2,47%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,52% avant déduction des coûts et de 4,05% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,72 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2040, soit 17,6 an(s).
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : [http://www.amf-france.org/rubrique/Le Médiateur](http://www.amf-france.org/rubrique/Le_Médiateur).



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2036-40, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE (FR0013508827)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2040.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment dont le SRRI est inférieur ou égal à 3 évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique. L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (2036).



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2040). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	4.674,74 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-8,10%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.531,46 EUR	6.539,19 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,69%	-4,61%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.287,02 EUR	12.751,02 EUR
	Rendement annuel moyen	2,87%	2,74%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.767,54 EUR	24.799,69 EUR
	Rendement annuel moyen	37,68%	10,62%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2003 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2004 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Coûts totaux	697,52 EUR	3.094,36 EUR	9.662,23 EUR
Incidence des coûts (*)	7,08%	2,74%	2,47%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,52% avant déduction des coûts et de 4,05% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,72 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2040, soit 17,6 an(s).
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org/rubrique/Le_Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2036-40, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action X (FR0013508801)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2040.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment dont le SRRI est inférieur ou égal à 3 évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique. L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (2036).



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2040). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.884,4 EUR	5.411,42 EUR	3.398,89 EUR
	Rendement annuel moyen	-41,16%	-6,60%	-5,82%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.884,4 EUR	7.569,69 EUR	6.914,85 EUR
	Rendement annuel moyen	-41,16%	-3,05%	-2,03%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.943,4 EUR	14.760,43 EUR	26.012,16 EUR
	Rendement annuel moyen	9,43%	4,42%	5,45%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.646 EUR	28.707,83 EUR	37.703,4 EUR
	Rendement annuel moyen	46,46%	12,43%	7,65%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2003 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2004 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Coûts totaux	103,91 EUR	1.439,22 EUR	5.320,8 EUR
Incidence des coûts (*)	1,04%	1,09%	1,10%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,55% avant déduction des coûts et de 5,45% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	100 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2040, soit 17,6 an(s).

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.





OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération 2036-40, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Y (FR0013508819)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance fixée au 31/12/2040.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2023, l'indicateur de référence est le suivant : 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment dont le SRRI est inférieur ou égal à 3 évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 20% maximum sur les marchés actions des pays émergents.

L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 15% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique. L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. En cas d'absence de notation émission, la notation émetteur se substituera à cette dernière.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (2036).



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (31/12/2040). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.887,37 EUR	5.436,07 EUR
	Rendement annuel moyen	-41,13%	-6,55%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.887,37 EUR	7.604,17 EUR
	Rendement annuel moyen	-41,13%	-3,00%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.948,93 EUR	14.827,66 EUR
	Rendement annuel moyen	9,49%	4,47%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.653,4 EUR	28.838,59 EUR
	Rendement annuel moyen	46,53%	12,49%

Les scénarios ci-dessous se sont produits pour un investissement en utilisant un proxy approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2003 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2004 et 2022.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8,9 ans	Si vous sortez à l'échéance, le 31/12/2040
Coûts totaux	98,91 EUR	1.373,44 EUR	5.088,89 EUR
Incidence des coûts (*)	0,99%	1,03%	1,04%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,55% avant déduction des coûts et de 5,51% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	95 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,91 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 31/12/2040, soit 17,6 an(s).
La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.





OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Classic (FR0010715326)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		
Exemple d'investissement : 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.337,45 EUR	2.365,91 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,63%	-25,05%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.501,89 EUR	7.486,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,98%	-5,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.037,05 EUR	13.316,1 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37%	5,89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.317,67 EUR	15.742,4 EUR
	Rendement annuel moyen	33,18%	9,50%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	698,22 EUR	1.948,44 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7,09%	3,32%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,22% avant déduction des coûts et de 5,89% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action I (FR0013297900)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.364,69 EUR	2.426,91 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,35%	-24,66%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.540,18 EUR	7.679,26 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,60%	-5,14%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.088,28 EUR	13.659,42 EUR
	Rendement annuel moyen	0,88%	6,44%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.385,65 EUR	16.148,27 EUR
	Rendement annuel moyen	33,86%	10,06%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	650,72 EUR	1.618,51 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,59%	2,80%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,24% avant déduction des coûts et de 6,44% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	146,3 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 4 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action R (FR0010715334)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.337,45 EUR	2.365,91 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,63%	-25,05%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.501,89 EUR	7.486,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,98%	-5,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.037,05 EUR	13.316,1 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37%	5,89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.317,67 EUR	15.742,4 EUR
	Rendement annuel moyen	33,18%	9,50%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	698,22 EUR	1.948,44 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7,09%	3,32%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,22% avant déduction des coûts et de 5,89% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE Attente (FR0013451465)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.337,45 EUR	2.365,91 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,63%	-25,05%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.501,89 EUR	7.486,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,98%	-5,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.037,05 EUR	13.316,1 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37%	5,89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.317,67 EUR	15.742,4 EUR
	Rendement annuel moyen	33,18%	9,50%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	698,22 EUR	1.948,44 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7,09%	3,32%
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,22% avant déduction des coûts et de 5,89% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action RE (FR0013451119)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.337,45 EUR	2.365,91 EUR
	Rendement annuel moyen	-46,63%	-25,05%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.501,89 EUR	7.486,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,98%	-5,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.037,05 EUR	13.316,1 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37%	5,89%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.317,67 EUR	15.742,4 EUR
	Rendement annuel moyen	33,18%	9,50%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	698,22 EUR	1.948,44 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	7,09%	3,32%
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,22% avant déduction des coûts et de 5,89% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,04% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	193,8 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action X (FR0013282506)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.678,01 EUR	2.625,47 EUR
	Rendement annuel moyen	-43,22%	-23,47%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.980,56 EUR	8.307,54 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,19%	-3,64%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.677,49 EUR	14.776,97 EUR
	Rendement annuel moyen	6,77%	8,12%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.167,43 EUR	17.469,45 EUR
	Rendement annuel moyen	41,67%	11,80%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	104,66 EUR	789,61 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,05%	1,13%
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,25% avant déduction des coûts et de 8,12% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	100 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,66 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Génération Avenir, un compartiment de BNP Paribas Génération, Action Y (FR0013451127)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de compartiment de BNP Paribas Génération, une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des actionnaires de la SICAV peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ Le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés relatifs aux autres catégories d'actions de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.680,88 EUR	2.632,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-43,19%	-23,43%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.984,59 EUR	8.328,54 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,15%	-3,59%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.682,88 EUR	14.814,33 EUR
	Rendement annuel moyen	6,83%	8,18%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.174,59 EUR	17.513,61 EUR
	Rendement annuel moyen	41,75%	11,86%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.



	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	99,66 EUR	753,03 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,00%	1,08%
(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,26% avant déduction des coûts et de 8,18% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	95 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,66 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.





BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

PROSPECTUS DE LA SICAV

BNP Paribas Génération

SICAV RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/65/CE

I CARACTERISTIQUES GENERALES

I-1 FORME DE L'OPCVM

DENOMINATION: BNP Paribas Génération

FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE : Société d'investissement à capital variable de droit français (SICAV)

DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE : SICAV créée le 26 mars 2003 pour une durée de 99 ans.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION : La SICAV comprend 5 compartiments.

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
BNP Paribas Génération 2021-25	Catégorie d'actions « R » : FR0010716225	Résultat net: capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010716217			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282472			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013450996			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013450970			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
BNP Paribas Génération 2026-30	Catégorie d'actions « R » : FR0010997866	Résultat net: capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010997858			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282480			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013451077			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013451069			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
BNP Paribas Génération 2031-35	Catégorie d'actions « R » : FR0013057122	Résultat net: capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	147,69 euros	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0013057130			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	106,72 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282498			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013451093			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013451101			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
BNP Paribas Génération 2036-40	Catégorie d'actions « R » : FR0013508777	Résultat net: capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL des actions « R » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment.	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0013508793			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL des actions « Classic » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment.	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013508801			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013508819			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013508827			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
BNP Paribas Génération Avenir	Catégorie d'actions « R » : FR0010715334	Résultat net: capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010715326			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282506			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « I » : FR0013297900			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013451127			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013451119			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE Attente » : FR0013451465			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

I-2 ACTEURS

SOCIETE DE GESTION : néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :

BNP Paribas, société anonyme, dont le siège social est à PARIS 75009, 16, boulevard des Italiens, RCS Paris 662.042.449, agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Les fonctions du dépositaire recouvrent la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et le suivi des flux de liquidités de la SICAV. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister notamment dans le cas où BNP Paribas entretient des relations commerciales avec la société de gestion en complément de sa fonction de dépositaire de la SICAV. Il peut en être ainsi lorsque BNP Paribas offre à la SICAV des services d'administration de fonds incluant le calcul des valeurs liquidatives.

Le dépositaire délègue la conservation des actifs devant être conservés à l'étranger à des sous-conservateurs locaux dans les Etats où il n'a pas de présence locale. La rémunération des sous-conservateurs est prise sur la commission versée au dépositaire et aucuns frais supplémentaires ne sont supportés par l'actionnaire au titre de cette fonction. Le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces délégations. La liste des sous-conservateurs est disponible à l'adresse suivante : <http://securities.bnpparibas.com/solutions/asset-fund-services/depositary-bank-and-trustee-serv.html>

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'actionnaire sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT : BNP PARIBAS GENERATION

CENTRALISATEUR DES ORDRES DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT PAR DELEGATION : BNP Paribas

TENEUR DE COMPTE EMETTEUR PAR DELEGATION : BNP Paribas

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

PricewaterhouseCoopers Audit SA - Monsieur Amaury COUPLEZ - 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine Cedex.

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :

M. Guillaume POTEL - Exaltis – 61, rue Henri Régnault – 92075 La Défense cedex.

COMMERCIALISATEURS : BNP Paribas

Société anonyme

16, boulevard des Italiens – 75009 Paris,

et les sociétés du groupe BNP Paribas.

DELEGATAIRES :

La SICAV délègue à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France la gestion financière de la totalité de son actif ainsi que les fonctions de gestionnaire administratif et comptable.

Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, société par actions simplifiée française au capital social de 120 340 176 euros, dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 319 378 832.

Adresse des bureaux : TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX.

La gestion financière est effectuée conformément aux règles de déontologie applicables en la matière et conformément aux dispositions réglementaires relatives aux OPCVM, au prospectus ainsi qu'aux règles de déontologie précisées dans le Code de déontologie de l'AFG.

Sous-déléataire de la gestion financière : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Ltd, Société de gestion de portefeuille agréée par la FSA dont le siège social est situé 5 Aldermanbury Square London EC2V 7BP

Cette sous-délégation de la gestion financière porte sur la couverture du risque de change du portefeuille et/ou sur la couverture, par des opérations de change en devise de référence du fonds, des positions nettes de trésorerie libellées dans des devises autres que cette devise de référence.

La sous-délégation de la gestion financière porte également sur la gestion de la liquidité résiduelle de la SICAV.

Sous-déléataire de la gestion comptable : BNP Paribas

Société anonyme, Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

La sous-délégation comptable porte sur toutes les classes d'actifs.

CONSEILLERS : néant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : pour plus de détails sur l'identité, la fonction et les principales activités exercées par ces personnes en dehors de la société lorsqu'elles sont significatives : il convient de se référer au rapport annuel de la SICAV.

II MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

II-1 CARACTERISTIQUES GENERALES :**CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :****- NATURE DU DROIT ATTACHE A LA CATEGORIE D'ACTIONS :**

Chaque action et chaque fraction d'actions, donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

- PRECISIONS SUR LES MODALITES DE GESTION DU PASSIF :

Dans le cadre de la gestion du passif de la SICAV, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des actions sont effectuées par le dépositaire par délégation.

La SICAV est admise en Euroclear France.

- INSCRIPTION A UN REGISTRE OU MODALITE DE TENUE DU PASSIF :

La SICAV est enregistrée en Euroclear France.

BNP Paribas assure la tenue de compte du passif de l'OPCVM : elle centralise les souscriptions et rachats, maintient le compte émission. Par ailleurs, chaque action donne droit à un droit de vote proportionnel à la fraction du capital qu'elle représente. (Une action représente une voix).

- DROIT DE VOTE :

Chaque action et chaque fraction d'actions, donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

- FORME DES ACTIONS :

Nominatif administré, ou au porteur. La SICAV est admise en Euroclear France.

- DECIMALISATION :

Les actions de la SICAV sont décimalisées en dix millièmes.

DATE DE CLOTURE : dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre.

INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL :

- La SICAV est exonérée de l'impôt sur les sociétés. Cependant, les distributions et les plus-values sont imposables entre les mains de ses actionnaires conformément à la fiscalité en vigueur.

Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

- Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

- L'attention de l'investisseur est spécialement attirée sur tout élément concernant sa situation particulière. Le cas échéant, en cas d'incertitude sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal professionnel.

II-2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

BNP Paribas Génération 2021-25

CODES ISIN :

Catégorie d'actions « R » : FR0010716225
 Catégorie d'actions « Classic » : FR0010716217
 Catégorie d'actions « X » : FR0013282472
 Catégorie d'actions « Y » : FR0013450996
 Catégorie d'actions « RE » : FR0013450970

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM ou FIA actions, obligations et monétaire, une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de 2025 (soit l'année 2011), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période une exposition d'environ 1,5% (soit à partir de 2025) en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/- 20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence associé à ce compartiment au 1^{er} janvier 2023 est l'indicateur composite suivant :

1- 0,5% MSCI Europe + 0,5% MSCI USA + 0,3% MSCI Japan + 0,2% MSCI Pacific Ex Japan + 0,5% MSCI Emerging Markets + 0,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 3,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 3,5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 10% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans + 4% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 1% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans + 75,50% €STR. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

2- Chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminuera et l'allocation en produits de taux augmentera parallèlement pour atteindre à 15 ans, une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux, à 5 ans une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux.

3- Pour connaître la composition de l'indicateur de référence à une date donnée, il convient de se reporter au tableau ci-dessous :

2021- 2025	MSCI Europe	MSCI EMU Micro cap	MSCI USA	MSCI Japan	MSCI Pacific Ex Japan	MSCI Emerging	JPM Emerging Bonds Local Sov	Bloom. Barclays Global Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 1-3 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 3-5 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 7-10 Y	€STR	Total
2020	2,5%	3,0%	2,5%	1,6%	0,9%	1,5%	2,5%	13,0%	14,0%	41,5%	11,0%	3,0%	3,0%	100,0%
2021	1,5%	3,0%	2,0%	0,8%	0,7%	1,0%	2,0%	9,0%	9,5%	25,0%	8,5%	3,0%	34,0%	100,0%
2022	1,0%	3,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	1,0%	4,0%	4,5%	16,0%	6,0%	2,0%	60,0%	100,0%
2023	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	3,5%	3,5%	10,0%	4,0%	1,0%	75,5%	100,0%
2024	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%
2025	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI EMU Micro Cap** » est un indice représentatif du marché des actions des micro entreprises de 10 pays européens développés. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI USA** » est un indice représentatif du marché des actions américaines (Etats-Unis uniquement). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Japan** » est un indice représentatif du marché des actions japonaises. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Pacific ex Japan** » est un indice action constitué des principales valeurs de sociétés cotées des 4 pays développés suivants : Australie, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande et Singapour. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Emerging Markets** » est un indice représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

Le « **JPM Emerging Bonds Local Sovereign** » est un indice obligataire constitué des dettes gouvernementales en devise locale de pays émergents. Il est calculé coupons réinvestis.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet www.mm.jpmorgan.com

Le « **Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie "Investment Grade" à taux fixe. Il regroupe les dettes d'entreprises émises dans différentes devises de pays développés et émergents, mais également de divers secteurs d'activité tels que le secteur industriel, financier ou des services aux collectivités. Il est calculé coupons réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie « Investment Grade » libellées en Euro à taux fixe. Il est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des Etats souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 7 et 10 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Les indices Bloomberg sont publiés par Bloomberg Index Services Limited. Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

L'« **€STR** » est un taux d'intérêt interbancaire de référence. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euro sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Dans le cadre du profil de gestion « par horizon », la stratégie d'investissement reposera sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions, produits de taux et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Le choix d'allocation fait l'objet d'une réunion bi mensuelle spécifique ayant pour support les prévisions de marché élaborées chaque mois par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Le gérant fait évoluer le poids des instruments financiers actions et titres de créances, de façon stratégique, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la dernière année du compartiment et, de façon tactique, en fonction des opportunités de marché. La grille d'allocation d'actifs est conçue pour que la proportion relative à l'investissement en actions et la sensibilité globale des titres de créances se réduisent à l'approche de la dernière année du compartiment. Elle est construite de manière à valoriser le capital réel au-delà de 5 ans. La grille d'allocation d'actifs est liée à la réalisation d'hypothèses de marchés et le calcul de probabilités arrêtées par la société de gestion et son application ne garantit pas le capital.

Gestion à l'intérieur de chaque classe d'actif : Actions et Taux.

Les investissements en actions sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA, les investissements en taux sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques et des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention,
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion.
- les performances historiques des produits différentes ;
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Enfin, la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque c'est-à-dire ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est inférieur ou égal à 3 ou, en l'absence de cet indicateur pour certains actifs du compartiment, ceux dont un indicateur de risque et de rendement a été calculé selon une méthode équivalente par le gestionnaire financier est inférieur ou égal à 3 sera au minimum égale à :

- 20 % de l'actif net, à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 50 % de l'actif net, à partir de 5 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 70 % de l'actif net, à partir de 2 ans avant la fin de la période de placement recommandée.

Le risque de change est limité à 100% de l'actif net.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

La SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Toutefois, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des émetteurs et des OPC dans lesquels la SICAV investit. Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple, la production d'énergie à partir de charbon) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les émetteurs (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion de la SICAV, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du compartiment est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

- **Actions :**

Le compartiment est investi jusqu'à un maximum de 100% sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM ou des FIA, en fonction des opportunités de marchés dont 10% maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) est limité à 20% maximum de l'actif net

Le pourcentage minimum de l'actif net investi en titres de PME et ETI évoluera comme suit :

- 10% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est supérieure à 15 ans,
- 8,5% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 12 ans et inférieure ou égale à 15 ans,

- 7% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 12 ans;
- 3 % minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 10 ans.

- Instruments du marché monétaire ou titres de créance :

L'actif du compartiment est investi, à hauteur de 100% maximum, sur les marchés de taux dont 10% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue au travers d'OPCVM ou de FIA ou au travers de titres directs.

- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro, des pays de l'Union européenne et actions internationales, monétaires, diversifiés ainsi que des OPCVM indiciels cotés,
- et/ou OPCVM européens,
- et, dans la limite de 30% de l'actif net, en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français de classification et catégorie susvisées et de FIA européens ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le compartiment investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants:

- Contrat à terme sur indices d'actions européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes et internationales (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat à terme sur taux d'intérêts européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats, à titre accessoire (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat de change à terme, options et swap de change (en couverture et/ou en exposition) ;
- Swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions, de change, de taux, titres et valeurs assimilées, d'indices, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme pour régler l'exposition du portefeuille à la hausse ou à la baisse en bénéficiant ainsi de la souplesse et de la grande liquidité de ces instruments.

L'exposition qui peut éventuellement résulter de l'emploi des contrats à terme ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le compartiment pourra détenir des bons et droits de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

5. DEPOTS :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus, le compartiment se réserve la possibilité d'emprunter des espèces de manière temporaire jusqu'à 10% de l'actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES :

Le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif net, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « commissions et frais ».

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du gestionnaire financier par délégation. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net de la SICAV (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net de la SICAV). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles. Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le compartiment peut ainsi être investi sur les marchés de taux via des OPCVM ou des FIA et sur les marchés d'actions en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;
- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;

- un risque d'actions : Exposition aux marchés actions jusqu'à 100% maximum de l'actif net. Le compartiment est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Les investissements sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont autorisés à hauteur de 20% maximum de l'actif net. Ces marchés peuvent présenter des risques pour les investisseurs et des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.

- un risque direct et indirect de taux : conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du compartiment, aux variations des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le compartiment peut investir.

- un risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- un risque de change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net, et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le compartiment. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment, en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.

- un risque lié à l'investissement sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le compartiment peut investir sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs, notamment des risques de fortes amplitudes de mouvement pouvant impacter la valeur liquidative. Chaque marché est limité à 10% de l'actif net.

- un risque de conflit d'intérêts potentiels : le compartiment est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient le gestionnaire financier par délégation.

- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- un risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille dans la limite de 100 % de l'actif net, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre.

L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.

- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : l'actionnaire peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de la SICAV pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'actionnaire pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que

les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégorie d'actions « R ». Tous souscripteurs plus particulièrement réservés aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

-d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 10 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

-et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) : au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) dont le montant des avoirs détenus par les bénéficiaires est d'au moins 1 million d'euros ; ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 500 salariés lors de leur première souscription, qui pourront souscrire une action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : Tous souscripteurs. La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ ou de capitalisation en unités de compte.

Catégorie d'actions « X » : Réservée aux OPC nourriciers (réservés aux sociétés du Groupe AVIVA) gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégorie d'actions « Y » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

Catégorie d'actions « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin)

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent de supporter principalement un risque de marché d'actions internationales. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les actions de la SICAV ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine ("Internal Revenue Service").

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOI) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOI), la SICAV peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses actionnaires à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la SICAV de fournir ces informations afin de permettre à la SICAV de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : jusqu'en 2021.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation du résultat net : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
« BNP Paribas Génération 2021-25 »	Catégorie d'actions « R » : FR0010716225	Résultat net : capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010716217			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282472			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013450996			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013450970			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

- MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS :**- Souscriptions initiales :**

Catégorie d'actions « R » : Cf rubrique Souscripteurs concernés.

Catégorie d'actions « Classic » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

- Souscriptions ultérieures :

Catégorie d'actions « R » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

- Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats par délégation : BNP Paribas – 16, boulevard des Italiens – PARIS 75009.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés maximum	J+5 ouvrés maximum
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(1) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Toutefois, les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures la veille d'une période chômée et/ou fériée sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du premier jour ouvré suivant la période chômée et/ou fériée et sont réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Les délais indiqués ci-dessus pour les souscriptions et les rachats sont les délais propres à la SICAV. Il est porté à l'attention des actionnaires ou futures actionnaires que, selon le cadre d'investissement (en matière d'épargne salariale notamment), certains délais de traitement pourront s'y ajouter.

Afin d'être en mesure de respecter l'heure limite de centralisation fixée ci-dessus, votre interlocuteur (s'il est différent du dépositaire centralisateur) peut recevoir vos ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à une heure limite avancée par rapport à celle indiquée ci-dessus. Il convient de vous renseigner auprès de votre interlocuteur qui communiquera lui-même l'heure limite qu'il applique.

Les demandes de souscription peuvent porter sur un montant, un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

Les demandes de rachat peuvent porter sur un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

- Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime d'imposition sur les plus-values.

- Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie d'actions « R » : VL de l'action « Ge » à la date du regroupement

Catégorie d'actions « Classic » : 100 euros

Catégorie d'actions « X » : 100 euros

Catégorie d'actions « Y » : 100 euros

Catégorie d'actions « RE » : 100 euros

COMMISSIONS ET FRAIS :

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au délégataire de la gestion financière, au commercialisateur, etc...

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX /BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	Valeur liquidative × nombre d'actions souscrites	Catégories d'actions « Classic », « R » et « RE » 5% maximum Catégories d'actions « X » et « Y »: Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant

Frais facturés au compartiment :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment de la SICAV au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type d'actions).

Aux frais facturés au compartiment de la SICAV peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment de la SICAV.

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION		Actif net, OPCVM ou FIA inclus.	Catégorie d'actions « R » : 1,20% TTC maximum Catégorie d'actions « Classic » et « RE » : 2% TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,25% TTC maximum Catégorie d'actions « Y » : 0,06% TTC maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (RACHATS ET SOUSCRIPTIONS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	/	1,30% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT Prestataire percevant des commissions de mouvement : le gestionnaire financier par délégation.		Actions	Montant brut en contre-valeur Euro
		Obligations	0,359% maximum
		Options	0,239% maximum
			Options françaises : 1% maximum.
		Contrats à Terme	Options étrangères : 10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	10 euros
			Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prêts et/ou emprunts de titres, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas, agissant également en qualité de dépositaire de la SICAV et entité liée au gestionnaire financier par délégation. Le produit (net des frais de l'Agent s'élevant à 20% des revenus perçus) des opérations de prêts et/ou emprunts de titres est intégralement perçu par le compartiment. Les frais de l'Agent servent à couvrir tous les coûts/frais opérationnels et administratifs liés ces opérations.

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le compartiment. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au compartiment, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

Le gestionnaire financier par délégation ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'est dotée d'une procédure complète de sélection des intermédiaires.

Chaque semestre, les équipes de gestion, de négociation et de back-office sont réunies afin d'évaluer les contreparties avec lesquelles BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est appelée à traiter. Chacune de ces équipes complète une grille de notation de 0 à 5, qui exprime au travers de critères spécifiques, la qualité de chacune des contreparties. L'ensemble de ces notes est synthétisé et détaillé et sert de référence pour juger de la qualité d'exécution des différents intermédiaires sur les trois niveaux que sont la gestion, la négociation et les dépouillements back-office.

BNP Paribas Génération 2026-30

CODES ISIN :

Catégorie d'actions « R » : FR0010997866
 Catégorie d'actions « Classic » : FR0010997858
 Catégorie d'actions « X » : FR0013282480
 Catégorie d'actions « Y » : FR0013451077
 Catégorie d'actions « RE » : FR0013451069

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM ou FIA actions, obligations et monétaire, une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/- 20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence associé à ce compartiment au 1^{er} janvier 2023 est l'indicateur composite suivant :

1- 6% MSCI Europe + 7% MSCI EMU Micro Cap + 5% MSCI USA + 2,1% MSCI Japan + 1,4% MSCI Pacific Ex Japan + 2,5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 30% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 21% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds + 19% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

2- Chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminuera et l'allocation en produits de taux augmentera parallèlement pour atteindre à 15 ans, une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux, à 5 ans une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux.

3- Pour connaître la composition de l'indicateur de référence à une date donnée, il convient de se reporter au tableau ci-dessous :

2026- 2030	MSCI Europe	MSCI EMU Micro cap	MSCI USA	MSCI Japan	MSCI Pacific Ex Japan	MSCI Emerging	JPM Emerging Bonds Local Sov	Bloom. Barclays Global Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg. Corp. Bonds	Bloom. Euro Agg Treasury 1-3 Y	Bloom. Euro Agg Treasury 3-5 Y	Bloom. Euro Agg Treasury 7-10 Y	€STR	Total
2020	11,5%	8,5%	12,0%	3,5%	2,5%	5,5%	3,5%	30,0%	9,0%	-	11,0%	3,0%	-	100,0%
2021	9,0%	8,5%	10,0%	3,0%	2,0%	5,0%	3,0%	31,0%	12,0%	-	13,5%	3,0%	-	100,0%
2022	7,0%	8,5%	7,5%	2,5%	1,5%	3,0%	3,0%	30,0%	17,0%	-	17,0%	3,0%	-	100,0%
2023	6,0%	7,0%	5,0%	2,1%	1,4%	2,5%	3,0%	30,0%	21,0%	-	19,0%	3,0%	-	100,0%
2024	4,0%	7,0%	3,0%	1,9%	1,1%	2,0%	3,0%	21,0%	24,5%	17,0%	11,0%	3,0%	1,5%	100,0%
2025	2,5%	3,0%	2,5%	1,6%	0,9%	1,5%	2,5%	13,0%	14,0%	41,5%	11,0%	3,0%	3,0%	100,0%
2026	1,5%	3,0%	2,0%	0,8%	0,7%	1,0%	2,0%	9,0%	9,5%	25,0%	8,5%	3,0%	34,0%	100,0%
2027	1,0%	3,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	1,0%	4,0%	4,5%	16,0%	6,0%	2,0%	60,0%	100,0%
2028	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	3,5%	3,5%	10,0%	4,0%	1,0%	75,5%	100,0%
2029	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%
2030	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI EMU Micro Cap** » est un indice représentatif du marché des actions des micro entreprises de 10 pays européens développés. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI USA** » est un indice représentatif du marché des actions américaines (Etats-Unis uniquement). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Japan** » est un indice représentatif du marché des actions japonaises. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Pacific ex Japan** » est un indice action constitué des principales valeurs de sociétés cotées des 4 pays développés suivants : Australie, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande et Singapour. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Emerging Markets** » est un indice représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

Le « **JPM Emerging Bonds Local Sovereign** » est un indice obligataire constitué des dettes gouvernementales en devise locale de pays émergents. Il est calculé coupons réinvestis.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet www.mm.jpmorgan.com

Le « **Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie "Investment Grade" à taux fixe. Il regroupe les dettes d'entreprises émises dans différentes devises de pays développés et émergents, mais également de divers secteurs d'activité tels que le secteur industriel, financier ou des services aux collectivités. Il est calculé coupons réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie « Investment Grade » libellées en Euro à taux fixe. Il est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des Etats souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 7 et 10 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Les indices Bloomberg sont publiés par Bloomberg Index Services Limited. Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

L'« **€STR** » est un taux d'intérêt interbancaire de référence. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euro sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement des compartiments est construite sur une période quinquennale. A la fin de chaque période quinquennale, un nouveau compartiment est mis en place. Le compartiment qui a l'échéance la plus proche est substitué à un nouveau compartiment.

Ce nouveau compartiment succède au compartiment ayant l'échéance la plus lointaine.

Dans le cadre du profil de gestion « par horizon », la stratégie d'investissement reposera sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions, produits de taux et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Le choix d'allocation fait l'objet d'une réunion bi mensuelle spécifique ayant pour support les prévisions de marché élaborées chaque mois par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Le gérant fait évoluer le poids des instruments financiers actions et titres de créances, de façon stratégique, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la dernière année du compartiment et, de façon tactique, en fonction des opportunités de marché. La grille d'allocation d'actifs est conçue pour que la proportion relative à l'investissement en actions et la sensibilité globale des titres de créances se réduisent à l'approche de la dernière année du compartiment. Elle est construite de manière à valoriser le capital réel au-delà de 5 ans. La grille d'allocation d'actifs est liée à la réalisation d'hypothèses de marchés et le calcul de probabilités arrêtées par la société de gestion et son application ne garantit pas le capital.

Gestion à l'intérieur de chaque classe d'actif : Actions et Taux.

Les investissements en actions sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA, les investissements en taux sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques et des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention,
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion ;
- les performances historiques des produits différentes ;
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Enfin, la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque c'est-à-dire ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est inférieur ou égal à 3 ou, en l'absence de cet indicateur pour certains actifs du compartiment, ceux dont un indicateur de risque et de rendement a été calculé selon une méthode équivalente par le gestionnaire financier est inférieur ou égal à 3 sera au minimum égale à :

- 20 % de l'actif net, à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 50 % de l'actif net, à partir de 5 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 70 % de l'actif net, à partir de 2 ans avant la fin de la période de placement recommandée.

Le risque de change est limité à 100% de l'actif net.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

La SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Toutefois, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des émetteurs et des OPC dans lesquels la SICAV investit. Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple, la production d'énergie à partir de charbon) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les émetteurs (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion de la SICAV, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du compartiment est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

- **Actions :**

Le compartiment est investi jusqu'à un maximum de 100% sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM ou FIA, en fonction des opportunités de marchés dont 10% maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) est limité à 20% maximum de l'actif net.

Le pourcentage minimum de l'actif net investi en titres de PME et ETI évoluera comme suit :

- 10% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est supérieure à 15 ans,
- 8,5% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 12 ans et inférieure ou égale à 15 ans,

- 7% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 12 ans;
- 3 % minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 10 ans.

- Instruments du marché monétaire ou titres de créance :

L'actif du compartiment est investi, à hauteur de 100% maximum, sur les marchés de taux dont 10% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue au travers d'OPCVM ou de FIA ou au travers de titres directs.

- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro, des pays de l'Union européenne et actions internationales, monétaires, diversifiés ainsi que des OPCVM indiciels cotés ;
- et/ou OPCVM européens,
- et, dans la limite de 30% de l'actif net, en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français de classification et catégorie susvisées et de FIA européens ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le compartiment investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants:

- Contrat à terme sur indices d'actions européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes et internationales (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat à terme sur taux d'intérêts européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats, à titre accessoire (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat de change à terme, options et swap de change (en couverture et/ou en exposition) ;
- Swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions, de change, de taux, titres et valeurs assimilées, d'indices, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme pour régler l'exposition du portefeuille à la hausse ou à la baisse en bénéficiant ainsi de la souplesse et de la grande liquidité de ces instruments.

Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120 % de l'actif net.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le compartiment pourra détenir des bons et droits de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

5. DEPOTS :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus, le compartiment se réserve la possibilité d'emprunter des espèces de manière temporaire jusqu'à 10% de l'actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

Le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titre dans la limite de 100% de l'actif net, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « commissions et frais ».

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du gestionnaire financier par délégation. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net de la SICAV (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net de la SICAV). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Il peut ainsi être investi sur les marchés de taux via des OPCVM ou FIA et sur les marchés d'actions en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;
- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;

- un risque actions : Exposition aux marchés actions jusqu'à 100% maximum de l'actif net. Le compartiment est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Les investissements sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont autorisés à hauteur de 20% maximum de l'actif net. Ces marchés peuvent présenter des risques pour les investisseurs et des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.
- un risque direct et indirect de taux : conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du compartiment, aux variations des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le compartiment peut investir. Cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- un risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque de change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net, et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le compartiment. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment, en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- un risque lié à la surexposition : Compte tenu de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le compartiment peut être surexposé à hauteur de 20% maximum de l'actif net, pouvant ainsi porter l'exposition globale du compartiment aux marchés actions ou taux jusqu'à la limite réglementaire maximum de 120% de l'actif net. Le compartiment peut ainsi amplifier les mouvements des marchés et par conséquent sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette surexposition n'est toutefois pas systématiquement utilisée. Cette utilisation est laissée à la libre appréciation du gérant du compartiment.
- un risque lié à l'investissement sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le compartiment peut investir sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs, notamment des risques de fortes amplitudes de mouvement pouvant impacter la valeur liquidative. Chaque marché est limité à 10% de l'actif net.
- un risque de conflit d'intérêts potentiels : le compartiment est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient le gestionnaire financier par délégation.
- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille dans la limite de 100 % de l'actif net, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre.
L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.
- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : l'actionnaire peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de la SICAV pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'actionnaire pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégorie d'actions « R ». Tous souscripteurs plus particulièrement réservés aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

-d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 10 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

-et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) : au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) dont le montant des avoirs détenus par les bénéficiaires est d'au moins 1 million d'euros ; ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 500 salariés lors de leur première souscription, qui pourront souscrire une action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : Tous souscripteurs. La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ ou de capitalisation en unités de compte.

Catégorie d'actions « X » : Réservée aux OPC nourriciers (réservés aux sociétés du Groupe AVIVA) gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégorie d'actions « Y » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

Catégorie d'actions « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin)

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent de supporter principalement un risque de marché d'actions internationales. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les actions de la SICAV ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine ("Internal Revenue Service").

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOI) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOI), la SICAV peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses actionnaires à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la SICAV de fournir ces informations afin de permettre à la SICAV de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : jusqu'en 2026.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie d'actions « R » : VL de l'action « Ge » à la date du regroupement

Catégorie d'actions « Classic » : 100 euros

Catégorie d'actions « X » : 100 euros

Catégorie d'actions « Y » : 100 euros

Catégorie d'actions « RE » : 100 euros

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation du résultat net : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs Concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
« BNP Paribas Génération 2026-30 »	Catégorie d'actions « R » : FR0010997866	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010997858			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » FR0013282480			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y »: FR0013451077			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE »: FR0013451069			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

- MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS :

- Souscriptions initiales :

Catégorie d'actions « R » : Cf rubrique Souscripteurs concernés.

Catégorie d'actions « Classic » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

- Souscriptions ultérieures :

Catégorie d'actions « R » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

- Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats par délégation : BNP Paribas – 16, boulevard des Italiens – PARIS 75009

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés maximum	J+5 ouvrés maximum
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(1) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Toutefois, les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures la veille d'une période chômée et/ou fériée sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du premier jour ouvré suivant la période chômée et/ou fériée et sont réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Les délais indiqués ci-dessus pour les souscriptions et les rachats sont les délais propres à la SICAV. Il est porté à l'attention des actionnaires ou futures actionnaires que, selon le cadre d'investissement (en matière d'épargne salariale notamment), certains délais de traitement pourront s'y ajouter.

Afin d'être en mesure de respecter l'heure limite de centralisation fixée ci-dessus, votre interlocuteur (s'il est différent du dépositaire centralisateur) peut recevoir vos ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à une heure limite avancée par rapport à celle indiquée ci-dessus. Il convient de vous renseigner auprès de votre interlocuteur qui communiquera lui-même l'heure limite qu'il applique.

Les demandes de souscription peuvent porter sur un montant, un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

Les demandes de rachat peuvent porter sur un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

- Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime d'imposition sur les plus-values.

- Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

COMMISSIONS ET FRAIS :

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au délégataire de la gestion financière, au commercialisateur, etc

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	valeur liquidative × nombre d'actions souscrites	Catégories d'actions « Classic », « R » et « RE » : 5% maximum Catégories d'actions « X » et « Y » : Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant

Frais facturés au compartiment :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment de la SICAV au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type d'actions).

Aux frais facturés au compartiment de la SICAV peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au compartiment de la SICAV.

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION		Actif net, OPCVM ou FIA inclus.	Catégorie d'actions « R » : 1,20% TTC maximum Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 2% TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,25% TTC maximum Catégorie d'actions « Y » : 0,06% maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (RACHATS ET SOUSCRIPTIONS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	/	1,30% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT Prestataire percevant des commissions de mouvement : le gestionnaire financier par délégation		Actions	Montant brut en contre-valeur Euro
		Obligations	0,359% maximum
		Options	Prime
			Par option
		Contrats à Terme	Options françaises : 1% maximum Options étrangères : 10 euros 10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prêts et/ou emprunts de titres, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas, agissant également en qualité de dépositaire de la SICAV et entité liée au gestionnaire financier par délégation. Le produit (net des frais de l'Agent s'élevant à 20% des revenus perçus) des opérations de prêts et/ou emprunts de titres est intégralement perçu par le compartiment. Les frais de l'Agent servent à couvrir tous les coûts/frais opérationnels et administratifs liés ces opérations.

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le compartiment. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au compartiment, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

Le gestionnaire financier par délégation ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'est dotée d'une procédure complète de sélection des intermédiaires.

Chaque semestre, les équipes de gestion, de négociation et de back-office sont réunies afin d'évaluer les contreparties avec lesquelles BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est appelée à traiter. Chacune de ces équipes complète une grille de notation de 0 à 5, qui exprime au travers de critères spécifiques, la qualité de chacune des contreparties. L'ensemble de ces notes est synthétisé et détaillé et sert de référence pour juger de la qualité d'exécution des différents intermédiaires sur les trois niveaux que sont la gestion, la négociation et les dépouillements back-office.

BNP Paribas Génération 2031-35

CODES ISIN :

Catégorie d'actions « R » : FR0013057122
 Catégorie d'actions « Classic » : FR0013057130
 Catégorie d'actions « X » : FR0013282498
 Catégorie d'actions « Y » : FR0013451093
 Catégorie d'actions « RE » : FR0013451101

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM ou FIA actions, obligations et monétaire, une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de 2035 (soit l'année 2021), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2031) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2035) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter la répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/- 20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence associé à ce compartiment au 1^{er} janvier 2023 est l'indicateur composite suivant :

1- 17% MSCI Europe + 10% MSCI EMU Micro Cap + 18% MSCI USA + 4% MSCI Japan + 3% MSCI Pacific Ex Japan + 6,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 28% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds + 8,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

2- Chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminuera et l'allocation en produits de taux augmentera parallèlement, pour atteindre à 15 ans, une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux, à 5 ans une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux.

3- Pour connaître la composition de l'indicateur de référence à une date donnée, il convient de se reporter au tableau ci-dessous :

2031-2035	MSCI Europe	MSCI EMU Micro cap	MSCI USA	MSCI Japan	MSCI Pacific Ex Japan	MSCI Emerging	JPM Emerging Bonds Local Sov	Bloom. Barclays Global Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 1-3 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 3-5 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 7-10 Y	€STR	Total
2020	23,0%	11,0%	24,0%	4,3%	3,7%	8,0%	5,0%	21,0%	-	-	-	-	-	100,0%
2021	20,0%	10,0%	22,0%	4,4%	3,6%	7,5%	5,0%	24,0%	-	-	-	3,5%	-	100,0%
2022	18,0%	10,0%	19,5%	4,3%	3,2%	7,0%	5,0%	27,0%	-	-	-	6,0%	-	100,0%
2023	17,0%	10,0%	18,0%	4,0%	3,0%	6,5%	5,0%	28,0%	-	-	-	8,5%	-	100,0%
2024	14,5%	10,0%	15,0%	3,7%	2,8%	6,0%	4,0%	30,0%	4,0%	-	5,0%	5,0%	-	100,0%
2025	11,5%	8,5%	12,0%	3,5%	2,5%	5,5%	3,5%	30,0%	9,0%	-	11,0%	3,0%	-	100,0%
2026	9,0%	8,5%	10,0%	3,0%	2,0%	5,0%	3,0%	31,0%	12,0%	-	13,5%	3,0%	-	100,0%
2027	7,0%	8,5%	7,5%	2,5%	1,5%	3,0%	3,0%	30,0%	17,0%	-	17,0%	3,0%	-	100,0%
2028	6,0%	7,0%	5,0%	2,1%	1,4%	2,5%	3,0%	30,0%	21,0%	-	19,0%	3,0%	-	100,0%
2029	4,0%	7,0%	3,0%	1,9%	1,1%	2,0%	3,0%	21,0%	24,5%	17,0%	11,0%	3,0%	1,5%	100,0%
2030	2,5%	3,0%	2,5%	1,6%	0,9%	1,5%	2,5%	13,0%	14,0%	41,5%	11,0%	3,0%	3,0%	100,0%
2031	1,5%	3,0%	2,0%	0,8%	0,7%	1,0%	2,0%	9,0%	9,5%	25,0%	8,5%	3,0%	34,0%	100,0%
2032	1,0%	3,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	1,0%	4,0%	4,5%	16,0%	6,0%	2,0%	60,0%	100,0%
2033	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	3,5%	3,5%	10,0%	4,0%	1,0%	75,5%	100,0%
2034	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%
2035	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI EMU Micro Cap** » est un indice représentatif du marché des actions des micro entreprises de 10 pays européens développés. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI USA** » est un indice représentatif du marché des actions américaines (Etats-Unis uniquement). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Japan** » est un indice représentatif du marché des actions japonaises. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Pacific ex Japan** » est un indice action constitué des principales valeurs de sociétés cotées des 4 pays développés suivants : Australie, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande et Singapour. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Emerging Markets** » est un indice représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

Le « **JPM Emerging Bonds Local Sovereign** » est un indice obligataire constitué des dettes gouvernementales en devise locale de pays émergents. Il est calculé coupons réinvestis.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet www.mm.jpmorgan.com

Le « **Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie "Investment Grade" à taux fixe. Il regroupe les dettes d'entreprises émises dans différentes devises de pays développés et émergents, mais également de divers secteurs d'activité tels que le secteur industriel, financier ou des services aux collectivités. Il est calculé coupons réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie « Investment Grade » libellées en Euro à taux fixe. Il est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des Etats souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 7 et 10 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Les indices Bloomberg sont publiés par Bloomberg Index Services Limited. Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

L'« **€STR** » est un taux d'intérêt interbancaire de référence. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euro sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement des compartiments est construite sur une période quinquennale. A la fin de chaque période quinquennale, un nouveau compartiment est mis en place. Le compartiment qui a l'échéance la plus proche est substitué à un nouveau compartiment.

Ce nouveau compartiment succède au compartiment ayant l'échéance la plus lointaine.

Dans le cadre du profil de gestion « par horizon », la stratégie d'investissement reposera sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions, produits de taux et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Le choix d'allocation fait l'objet d'une réunion bi mensuelle spécifique ayant pour support les prévisions de marché élaborées chaque mois par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Le gérant fait évoluer le poids des instruments financiers actions et titres de créances, de façon stratégique, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la dernière année du compartiment et, de façon tactique, en fonction des opportunités de marché. La grille d'allocation d'actifs est conçue pour que la proportion relative à l'investissement en actions et la sensibilité globale des titres de créances se réduisent à l'approche de la dernière année du compartiment. Elle est construite de manière à valoriser le capital réel au-delà de 5 ans. La grille d'allocation d'actifs est liée à la réalisation d'hypothèses de marchés et le calcul de probabilités arrêtées par la société de gestion et son application ne garantit pas le capital.

Gestion à l'intérieur de chaque classe d'actif : Actions et Taux.

Les investissements en actions sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA, les investissements en taux sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques et des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention,
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion ;

- les performances historiques des produits différentes ;
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Enfin, la part des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque c'est-à-dire ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est inférieur ou égal à 3 ou, en l'absence de cet indicateur pour certains actifs du compartiment, ceux dont un indicateur de risque et de rendement a été calculé selon une méthode équivalente par le gestionnaire financier est inférieur ou égal à 3 sera au minimum égale à :

- 20 % de l'actif net, à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 50 % de l'actif net, à partir de 5 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 70 % de l'actif net, à partir de 2 ans avant la fin de la période de placement recommandée.

Le risque de change est limité à 100% de l'actif net.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

La SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Toutefois, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des émetteurs et des OPC dans lesquels la SICAV investit. Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple, la production d'énergie à partir de charbon) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les émetteurs (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion de la SICAV, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du compartiment est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

- **Actions :**

Le compartiment est investi jusqu'à un maximum de 100% sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM ou FIA, en fonction des opportunités de marchés, dont 20% maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) est limité à 20% maximum de l'actif net

Le pourcentage minimum de l'actif net investi en titres de PME et ETI évoluera comme suit :

- 10% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est supérieure à 15 ans,
- 8,5% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 12 ans et inférieure ou égale à 15 ans,
- 7% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 12 ans;
- 3 % minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 10 ans.

- **Instruments du marché monétaire ou titres de créance :**

L'actif du compartiment est investi, à hauteur de 100% maximum, sur les marchés de taux dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue au travers d'OPCVM ou de FIA ou au travers de titres directs.

- **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :**

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro, des pays de l'Union européenne et actions internationales, monétaires, diversifiés ainsi que des OPCVM indiciels cotés ;
- et/ou OPCVM européens,
- et, dans la limite de 30% de l'actif net, en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français de classification et catégorie susvisées et de FIA européens ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le compartiment investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants:

- Contrat à terme sur indices d'actions européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes et internationales (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat à terme sur taux d'intérêts européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats, à titre accessoire (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat de change à terme, options et swap de change (en couverture et/ou en exposition) ;
- Swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions, de change, de taux, titres et valeurs assimilées, d'indices, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme pour régler l'exposition du portefeuille à la hausse ou à la baisse en bénéficiant ainsi de la souplesse et de la grande liquidité de ces instruments.

Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120 % de l'actif net.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le compartiment pourra détenir des bons et droits de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

5. DEPOTS :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus, le compartiment se réserve la possibilité d'emprunter des espèces de manière temporaire jusqu'à 10% de l'actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES :

Le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif net, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique «commissions et frais».

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du gestionnaire financier par délégation. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net de la SICAV (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net de la SICAV). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Il peut ainsi être investi sur les marchés de taux via des OPCVM ou FIA et sur les marchés d'actions en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;

- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;
- un risque actions : Exposition aux marchés actions jusqu'à 100% maximum de l'actif net. Le compartiment est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Les investissements sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont autorisés à hauteur de 20% maximum de l'actif net. Ces marchés peuvent présenter des risques pour les investisseurs et des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.
- un risque direct et indirect de taux : conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du compartiment, aux variations des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le compartiment peut investir. Cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- un risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque de change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net, et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le compartiment. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment, en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- un risque lié à la surexposition : Compte tenu de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le compartiment peut être surexposé à hauteur de 20% maximum de l'actif net, pouvant ainsi porter l'exposition globale du compartiment aux marchés actions ou taux jusqu'à la limite réglementaire maximum de 120% de l'actif net. Le compartiment peut ainsi amplifier les mouvements des marchés et par conséquent sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette surexposition n'est toutefois pas systématiquement utilisée. Cette utilisation est laissée à la libre appréciation du gérant du compartiment.
- un risque sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le compartiment peut investir sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs, notamment des risques de fortes amplitudes de mouvement pouvant impacter la valeur liquidative. Le marché d'actions est limité à 20% de l'actif net et celui de taux à 15% de l'actif net.
- un risque de conflit d'intérêts potentiels : le compartiment est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient le gestionnaire financier par délégation.
- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille dans la limite de 100 % de l'actif net, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre.
L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.
- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : l'actionnaire peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de la SICAV pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'actionnaire pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégorie d'actions « R ». Tous souscripteurs plus particulièrement réservées aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

-d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 10 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

-et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) : au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) dont le montant des avoirs détenus par les bénéficiaires est d'au moins 1 million d'euros ; ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 500 salariés lors de leur première souscription, qui pourront souscrire une action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic ». Tous souscripteurs. La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ ou de capitalisation en unités de compte.

Catégorie d'actions « X » : Réservée aux OPC nourriciers (réservés aux sociétés du Groupe AVIVA) gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégorie d'actions « Y » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

Catégorie d'actions « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent de supporter principalement un risque de marché d'actions internationales. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les actions de la SICAV ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine ("Internal Revenue Service").

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOD) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOD), la SICAV peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses actionnaires à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la SICAV de fournir ces informations afin de permettre à la SICAV de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : jusqu'en 2031.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie d'actions « R » : 147,69 euros
 Catégorie d'actions « Classic » : 106,72 euros
 Catégorie d'actions « X » : 100 euros
 Catégorie d'actions « Y » : 100 euros
 Catégorie d'actions « RE » : 100 euros

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES RESULTATS :

Affectation du résultat net : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs Concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
« BNP Paribas Génération 2031-35 »	Catégorie d'actions « R » : FR0013057122	Résultat net : capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	147,69 euros	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0013057130			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	106,72 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282498			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013451093			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013451101			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

- MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS :**- Souscriptions initiales :**

Catégorie d'actions « R » : Cf rubrique Souscripteurs concernés.

Catégorie d'actions « Classic » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

- Souscriptions ultérieures :

Catégorie d'actions « R » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

- Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats par délégation : BNP Paribas – 16, boulevard des Italiens – PARIS 75009.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés maximum	J+5 ouvrés maximum
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

⁽¹⁾ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Toutefois, les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures la veille d'une période chômée et/ou fériée sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du premier jour ouvré suivant la période chômée et/ou fériée et son réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Les délais indiqués ci-dessus pour les souscriptions et les rachats sont les délais propres à la SICAV. Il est porté à l'attention des actionnaires ou futures actionnaires que, selon le cadre d'investissement (en matière d'épargne salariale notamment), certains délais de traitement pourront s'y ajouter.

Afin d'être en mesure de respecter l'heure limite de centralisation fixée ci-dessus, votre interlocuteur (s'il est différent du dépositaire centralisateur) peut recevoir vos ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à une heure limite avancée par rapport à celle indiquée ci-dessus. Il convient de vous renseigner auprès de votre interlocuteur qui communiquera lui-même l'heure limite qu'il applique.

Les demandes de souscription peuvent porter sur un montant, un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

Les demandes de rachat peuvent porter sur un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

- Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime d'imposition sur les plus-values.

- Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

COMMISSIONS ET FRAIS :

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au délégataire de la gestion financière, au commercialisateur, etc

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	valeur liquidative × nombre d'actions souscrites	Catégories d'actions « Classic », « R » et « RE » : 5% maximum Catégories d'actions « X » et « Y » : Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant

Frais facturés au compartiment :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment de la SICAV au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type d'actions).

Aux frais facturés au compartiment de la SICAV peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au compartiment de la SICAV.

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION		Actif net, OPCVM ou FIA inclus.	Catégorie d'actions « R » : 1,20% TTC maximum Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 2% TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,25% TTC maximum Catégorie d'actions « Y » : 0,06% TTC maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (RACHATS ET SOUSCRIPTIONS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	/	1,30% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT Prestataire percevant des commissions de mouvement : le gestionnaire financier par délégation		Actions	Montant brut en contre-valeur Euro
		Obligations	0,359% maximum
		Options	Prime
			Par option
		Contrats à Terme	Par contrat
			Options françaises : 1% maximum Options étrangères : 10 euros 10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSON TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prêts et/ou emprunts de titres, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas, agissant également en qualité de dépositaire de la SICAV et entité liée au gestionnaire financier par délégation. Le produit (net des frais de l'Agent s'élevant à 20% des revenus perçus) des opérations de prêts et/ou emprunts de titres est intégralement perçu par le compartiment. Les frais de l'Agent servent à couvrir tous les coûts/frais opérationnels et administratifs liés ces opérations.

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le compartiment. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au compartiment, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

Le gestionnaire financier par délégation ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'est dotée d'une procédure complète de sélection des intermédiaires.

Chaque semestre, les équipes de gestion, de négociation et de back-office sont réunies afin d'évaluer les contreparties avec lesquelles BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est appelée à traiter. Chacune de ces équipes complète une grille de notation de 0 à 5, qui exprime au travers de critères spécifiques, la qualité de chacune des contreparties. L'ensemble de ces notes est synthétisé et détaillé et sert de référence pour juger de la qualité d'exécution des différents intermédiaires sur les trois niveaux que sont la gestion, la négociation et les dépouillements back-office.

BNP Paribas Génération 2036-40

CODES ISIN :

Catégorie d'actions « R » : FR0013508777
 Catégorie d'actions « Classic » : FR0013508793
 Catégorie d'actions « X » : FR0013508801
 Catégorie d'actions « Y » : FR0013508819
 Catégorie d'actions « RE » : FR0013508827

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM ou FIA actions, obligations et monétaire, une performance supérieure à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2040 (soit en 2026), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit en 2031) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit en 2036) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2040) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/- 20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence associé à ce compartiment au 1^{er} janvier 2023 est l'indicateur composite suivant :

- 1- 25% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 27% MSCI USA + 4,1% MSCI Japan + 3,9% MSCI Pacific Ex Japan + 10,5% MSCI Emerging Markets + 5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 13,5% Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.
- 2- Chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminuera et l'allocation en produits de taux augmentera parallèlement pour atteindre à 15 ans, une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux, à 5 ans une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux.
- 3- Pour connaître la composition de l'indicateur de référence à une date donnée, il convient de se reporter au tableau ci-dessous :

Années	MSCI Europe	MSCI EMU Micro cap	MSCI USA	MSCI Japan	MSCI Pacific Ex Japan	MSCI Emerging	JPM Emerging Bonds Local Sov	Bloom. Barclays Global Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg. Corp. Bonds	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 1-3 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 3-5 Y	Bloom. Barclays Euro Agg Treasury 7-10 Y	€STR	Total
2020	32,0%	11,0%	30,5%	3,7%	4,3%	14,0%	4,5%	-	-	-	-	-	-	100,0%
2021	29,0%	11,0%	30,0%	3,8%	4,2%	13,0%	5,0%	4,0%	-	-	-	-	-	100,0%
2022	28,5%	11,0%	28,0%	4,0%	4,0%	11,5%	5,0%	8,0%	-	-	-	-	-	100,0%
2023	25,0%	11,0%	27,0%	4,1%	3,9%	10,5%	5,0%	13,5%	-	-	-	-	-	100,0%
2024	24,0%	11,0%	26,0%	4,2%	3,8%	9,0%	5,0%	17,0%	-	-	-	-	-	100,0%
2025	23,0%	11,0%	24,0%	4,3%	3,7%	8,0%	5,0%	21,0%	-	-	-	-	-	100,0%
2026	20,0%	10,0%	22,0%	4,4%	3,6%	7,5%	5,0%	24,0%	-	-	-	3,5%	-	100,0%
2027	18,0%	10,0%	19,5%	4,3%	3,2%	7,0%	5,0%	27,0%	-	-	-	6,0%	-	100,0%
2028	17,0%	10,0%	18,0%	4,0%	3,0%	6,5%	5,0%	28,0%	-	-	-	8,5%	-	100,0%
2029	14,5%	10,0%	15,0%	3,7%	2,8%	6,0%	4,0%	30,0%	4,0%	-	5,0%	5,0%	-	100,0%
2030	11,5%	8,5%	12,0%	3,5%	2,5%	5,5%	3,5%	30,0%	9,0%	-	11,0%	3,0%	-	100,0%
2031	9,0%	8,5%	10,0%	3,0%	2,0%	5,0%	3,0%	31,0%	12,0%	-	13,5%	3,0%	-	100,0%
2032	7,0%	8,5%	7,5%	2,5%	1,5%	3,0%	3,0%	30,0%	17,0%	-	17,0%	3,0%	-	100,0%
2033	6,0%	7,0%	5,0%	2,1%	1,4%	2,5%	3,0%	30,0%	21,0%	-	19,0%	3,0%	-	100,0%
2034	4,0%	7,0%	3,0%	1,9%	1,1%	2,0%	3,0%	21,0%	24,5%	17,0%	11,0%	3,0%	1,5%	100,0%
2035	2,5%	3,0%	2,5%	1,6%	0,9%	1,5%	2,5%	13,0%	14,0%	41,5%	11,0%	3,0%	3,0%	100,0%
2036	1,5%	3,0%	2,0%	0,8%	0,7%	1,0%	2,0%	9,0%	9,5%	25,0%	8,5%	3,0%	34,0%	100,0%
2037	1,0%	3,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	1,0%	4,0%	4,5%	16,0%	6,0%	2,0%	60,0%	100,0%
2038	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	3,5%	3,5%	10,0%	4,0%	1,0%	75,5%	100,0%
2039	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%
2040	0,5%	-	0,5%	0,3%	0,2%	-	0,5%	2,0%	2,0%	7,0%	3,0%	1,0%	83,0%	100,0%

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI EMU Micro Cap** » est un indice représentatif du marché des actions des micro entreprises de 10 pays européens développés. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI USA** » est un indice représentatif du marché des actions américaines (Etats-Unis uniquement). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Japan** » est un indice représentatif du marché des actions japonaises. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Pacific ex Japan** » est un indice action constitué des principales valeurs de sociétés cotées des 4 pays développés suivants : Australie, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande et Singapour. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Emerging Markets** » est un indice représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

Le « **JPM Emerging Bonds Local Sovereign** » est un indice obligataire constitué des dettes gouvernementales en devise locale de pays émergents. Il est calculé coupons réinvestis.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet www.mm.jpmorgan.com

Le « **Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie "Investment Grade" à taux fixe. Il regroupe les dettes d'entreprises émises dans différentes devises de pays développés et émergents, mais également de divers secteurs d'activité tels que le secteur industriel, financier ou des services aux collectivités. Il est calculé coupons réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Corporate Bonds** ». Il est représentatif des dettes d'entreprises de catégorie « Investment Grade » libellées en Euro à taux fixe. Il est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des Etats souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Le « **Bloomberg Euro Aggregate Treasury 7-10 ans** » est un indice obligataire représentatif des dettes des états souverains de la zone Euro ayant une maturité comprise entre 7 et 10 ans. Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Les indices Bloomberg sont publiés par Bloomberg Index Services Limited. Pour toute demande d'informations complémentaires concernant cet indice, les porteurs de parts peuvent consulter le site Internet : www.bloomberg.com.

L'« **€STR** » est un taux d'intérêt interbancaire de référence. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euro sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement des compartiments est construite sur une période quinquennale. A la fin de chaque période quinquennale, un nouveau compartiment est mis en place. Le compartiment qui a l'échéance la plus proche est substitué à un nouveau compartiment.

Ce nouveau compartiment succède au compartiment ayant l'échéance la plus lointaine.

Dans le cadre du profil de gestion « par horizon », la stratégie d'investissement reposera sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions, produits de taux et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Le choix d'allocation fait l'objet d'une réunion bi mensuelle spécifique ayant pour support les prévisions de marché élaborées chaque mois par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Le gérant fait évoluer le poids des instruments financiers actions et titres de créances, de façon stratégique, en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la dernière année du compartiment et, de façon tactique, en fonction des opportunités de marché. La grille d'allocation d'actifs est conçue pour que la proportion relative à l'investissement en actions et la sensibilité globale des titres de créances se réduisent à l'approche de la dernière année du compartiment. Elle est construite de manière à valoriser le capital réel au-delà de 5 ans. La grille d'allocation d'actifs est liée à la réalisation d'hypothèses de marchés et le calcul de probabilités arrêtées par la société de gestion et son application ne garantit pas le capital.

Gestion à l'intérieur de chaque classe d'actif : Actions et Taux.

Les investissements en actions sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA, les investissements en taux sont réalisés directement et/ou via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques et des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention,
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion ;
- les performances historiques des produits différentes ;
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Enfin, la part des actifs du compartiment dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) est inférieur ou égal à 3 ou, en l'absence de cet indicateur pour certains actifs du compartiment, ceux dont un indicateur de risque et de rendement a été calculé selon une méthode équivalente par le gestionnaire financier est inférieur ou égal à 3 sera au minimum égale à :

- 20 % de l'actif net, à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 50 % de l'actif net, à partir de 5 ans avant la fin de la période de placement recommandée,
- 70 % de l'actif net, à partir de 2 ans avant la fin de la période de placement recommandée.

Le risque de change est limité à 100% de l'actif net.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

La SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Toutefois, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des émetteurs et des OPC dans lesquels la SICAV investit. Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple, la production d'énergie à partir de charbon) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les émetteurs (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion de la SICAV, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du compartiment est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

- **Actions :**

Le compartiment est investi jusqu'à un maximum de 100% sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM ou FIA, en fonction des opportunités de marchés, dont 20% maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros) et moyennes capitalisations (entre 150 millions et 1 milliard d'euros), petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) est limité à 20% maximum de l'actif net

Le pourcentage minimum de l'actif net investi en titres de PME et ETI évoluera comme suit :

- 10% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est supérieure à 15 ans,
- 8,5% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 12 ans et inférieure ou égale à 15 ans,
- 7% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 12 ans;
- 3 % minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 10 ans.

- **Instruments du marché monétaire ou titres de créance :**

L'actif du compartiment est investi, à hauteur de 100% maximum, sur les marchés de taux dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue au travers d'OPCVM ou de FIA ou au travers de titres directs (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux.

Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique.

L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 10% minimum à 100% maximum de l'actif net.

Le gestionnaire financier par délégation dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. Ainsi, l'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation « émission » Investment grade ou High Yield (titres à haut rendement dits spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif net. Seront considérés comme des titres spéculatifs :

- les obligations ou titres de créances négociables pouvant bénéficier d'une notation strictement inférieure à Baa3 Moody's (ou BBB- Standard & Poor's, Fitch) ou d'une notation équivalente selon la société de gestion pour les obligations, et strictement inférieure à P-3 Moody's (ou A-3 Standard & Poor's, ou F-3 Fitch) pour les titres de créances négociables.
- les obligations ou titres de créances négociables n'ayant ni notation "émission" et ni notation "émetteur".

Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Lorsqu'une émission est notée par ces trois agences, la note retenue est la médiane après avoir exclu la plus basse et la plus haute. Lorsqu'une émission est notée par deux de ces agences, la note la plus basse est retenue. Lorsqu'elle est notée par une agence, c'est cette note qui est retenue. Si l'émission n'est notée par aucune des agences, il y a lieu d'appliquer la notation de l'émetteur équivalente.

- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro, des pays de l'Union européenne et actions internationales, monétaires, diversifiés ainsi que des OPCVM indiciels cotés ;
- et/ou OPCVM européens,
- et, dans la limite de 30% de l'actif net, en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français de classification et catégorie susvisées et de FIA européens ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le compartiment investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants:

- Contrat à terme sur indices d'actions européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes et internationales (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat à terme sur taux d'intérêts européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats, à titre accessoire (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat de change à terme, options et swap de change (en couverture et/ou en exposition) ;
- Swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions, de change, de taux, titres et valeurs assimilées, d'indices, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme pour régler l'exposition du portefeuille à la hausse ou à la baisse en bénéficiant ainsi de la souplesse et de la grande liquidité de ces instruments.

Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120 % de l'actif net.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le compartiment pourra détenir des bons et droits de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

5. DEPOTS :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus, le compartiment se réserve la possibilité d'emprunter des espèces de manière temporaire jusqu'à 10% de l'actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES :

Le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif net, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « commissions et frais ».

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du gestionnaire financier par délégation. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net de la SICAV (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net de la SICAV). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Il peut ainsi être investi sur les marchés de taux via des OPCVM ou FIA et sur les marchés d'actions en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;
- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;

- un risque actions : Exposition aux marchés actions jusqu'à 100% maximum de l'actif net. Le compartiment est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Les investissements sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont autorisés à hauteur de 20% maximum de l'actif net. Ces marchés peuvent présenter des risques pour les investisseurs et des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.
- un risque direct et indirect de taux : conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du compartiment, aux variations des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le compartiment peut investir. Cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- un risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque de change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net, et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le compartiment. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment, en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- un risque lié à la surexposition : Compte tenu de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le compartiment peut être surexposé à hauteur de 20% maximum de l'actif net, pouvant ainsi porter l'exposition globale du compartiment aux marchés actions ou taux jusqu'à la limite réglementaire maximum de 120% de l'actif net. Le compartiment peut ainsi amplifier les mouvements des marchés et par conséquent sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette surexposition n'est toutefois pas systématiquement utilisée. Cette utilisation est laissée à la libre appréciation du gérant du compartiment.
- un risque sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le compartiment peut investir sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs, notamment des risques de fortes amplitudes de mouvement pouvant impacter la valeur liquidative. Le marché d'actions est limité à 20% de l'actif net et celui de taux à 15% de l'actif net.
- un risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement « high yield » dans la limite de 20% de l'actif net : Le compartiment peut être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « Haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- un risque de conflit d'intérêts potentiels : le compartiment est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient le gestionnaire financier par délégation.
- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre.
L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.
- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : l'actionnaire peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de la SICAV pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'actionnaire pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégorie d'actions « R ». Tous souscripteurs plus particulièrement réservées aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

-d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 10 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

-et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) : au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) dont le montant des avoirs détenus par les bénéficiaires est d'au moins 1 million d'euros ; ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 500 salariés lors de leur première souscription, qui pourront souscrire une action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic ». Tous souscripteurs. La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ ou de capitalisation en unités de compte.

Catégorie d'actions « X » : Réservée aux OPC nourriciers (réservés aux sociétés du Groupe AVIVA) gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégorie d'actions « Y » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

Catégorie d'actions « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent de supporter principalement un risque de marché d'actions internationales. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les actions de la SICAV ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine ("Internal Revenue Service").

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOD) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOD), la SICAV peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses actionnaires à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la SICAV de fournir ces informations afin de permettre à la SICAV de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : jusqu'en 2036.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie d'actions « R » : VL des actions « R » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment

Catégorie d'actions « Classic » : VL des actions « Classic » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment

Catégorie d'actions « X » : 100 euros

Catégorie d'actions « Y » : 100 euros

Catégorie d'actions « RE » : 100 euros

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation du résultat net : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs Concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
« BNP Paribas Génération 2036-40 »	Catégorie d'actions « R » : FR0013508777	Résultat net : capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	Euro	Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL des actions « R » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment.	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0013508793			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	VL des actions « Classic » du compartiment Avenir le jour de la création du compartiment.	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013508801			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013508819			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013508827			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

- MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS :**- Souscriptions initiales :**

Catégorie d'actions « R » : Cf rubrique Souscripteurs concernés.

Catégorie d'actions « Classic » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

- Souscriptions ultérieures :

Catégorie d'actions « R » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

- Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats par délégation : BNP Paribas – 16, boulevard des Italiens – PARIS 75009.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés maximum	J+5 ouvrés maximum
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(2) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Toutefois, les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 13 heures la veille d'une période chômée et/ou fériée sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du premier jour ouvré suivant la période chômée et/ou fériée et son réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Les délais indiqués ci-dessus pour les souscriptions et les rachats sont les délais propres à la SICAV. Il est porté à l'attention des actionnaires ou futures actionnaires que, selon le cadre d'investissement (en matière d'épargne salariale notamment), certains délais de traitement pourront s'y ajouter.

Afin d'être en mesure de respecter l'heure limite de centralisation fixée ci-dessus, votre interlocuteur (s'il est différent du dépositaire centralisateur) peut recevoir vos ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à une heure limite avancée par rapport à celle indiquée ci-dessus. Il convient de vous renseigner auprès de votre interlocuteur qui communiquera lui-même l'heure limite qu'il applique.

Les demandes de souscription peuvent porter sur un montant, un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

Les demandes de rachat peuvent porter sur un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

- Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime d'imposition sur les plus-values.

- Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

COMMISSIONS ET FRAIS :

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au délégataire de la gestion financière, au commercialisateur, etc

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	valeur liquidative × nombre d'actions souscrites	Catégories d'actions « Classic », « R » et « RE » : 5% maximum Catégories d'actions « X » et « Y » : Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant

Frais facturés au compartiment :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment de la SICAV au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type d'actions).

Aux frais facturés au compartiment de la SICAV peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au compartiment de la SICAV.

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION		Actif net, OPCVM ou FIA inclus.	Catégorie d'actions « R » : 1,20% TTC maximum Catégories d'actions « Classic » et « RE » : 2% TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,25% TTC maximum Catégorie d'actions « Y » : 0,06% TTC maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (RACHATS ET SOUSCRIPTIONS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	/	1,30% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT Prestataire percevant des commissions de mouvement : le gestionnaire financier par délégation		Actions	Montant brut en contre-valeur Euro
		Obligations	0.359% maximum
		Options	Prime
			Par option
		Contrats à Terme	Options françaises : 1%.maximum Options étrangères : 10 euros 10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSON TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prêts et/ou emprunts de titres, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas, agissant également en qualité de dépositaire de la SICAV et entité liée au gestionnaire financier par délégation. Le produit (net des frais de l'Agent s'élevant à 20% des revenus perçus) des opérations de prêts et/ou emprunts de titres est intégralement perçu par le compartiment. Les frais de l'Agent servent à couvrir tous les coûts/frais opérationnels et administratifs liés ces opérations.

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le compartiment. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au compartiment, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

Le gestionnaire financier par délégation ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'est dotée d'une procédure complète de sélection des intermédiaires.

Chaque semestre, les équipes de gestion, de négociation et de back-office sont réunies afin d'évaluer les contreparties avec lesquelles BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est appelée à traiter. Chacune de ces équipes complète une grille de notation de 0 à 5, qui exprime au travers de critères spécifiques, la qualité de chacune des contreparties. L'ensemble de ces notes est synthétisé et détaillé et sert de référence pour juger de la qualité d'exécution des différents intermédiaires sur les trois niveaux que sont la gestion, la négociation et les dépouillements back-office.

BNP Paribas Génération Avenir

CODES ISIN :

Catégorie d'actions « R » :	FR0010715334
Catégorie d'actions « Classic » :	FR0010715326
Catégorie d'actions « X » :	FR0013282506
Catégorie d'actions « I » :	FR0013297900
Catégorie d'actions « Y » :	FR0013451127
Catégorie d'actions « RE » :	FR0013451119
Catégorie d'actions « RE Attente » :	FR0013451465

CLASSIFICATION : « Actions internationales »**OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, en investissant sur les marchés d'actions internationales. L'indicateur composite est le suivant : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence associé à ce compartiment est l'indicateur composite suivant : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. (Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis).

L'indicateur de référence « **MSCI EUROPE** » est un indice représentatif des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI EMU Micro Cap** » est un indice représentatif du marché des actions des micro entreprises de 10 pays européens développés. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le « **MSCI USA** » est un indice représentatif du marché des actions américaines (Etats-Unis uniquement). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Japan** » est un indice représentatif du marché des actions japonaises. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation ajustée au flottant. Il est calculé dividendes nets réinvestis et est couvert en change.

Le « **MSCI Pacific ex Japan** » est un indice action constitué des principales valeurs de sociétés cotées des 4 pays développés suivants: Australie, Hong-Kong, Nouvelle Zélande et Singapour. Il est calculé dividendes nets réinvestis et couvert contre le risque de change.

Le « **MSCI Emerging Markets** » est un indice représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations de 26 pays émergents. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Les indices MSCI sont publiés par la société Morgan Stanley Capital International Inc. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com

Le « **JPM Emerging Bonds Local Sovereign** » est un indice obligataire constitué des dettes gouvernementales en devise locale de pays émergents. Il est calculé coupons réinvestis.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet www.mm.jpmorgan.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Dans le cadre du profil de gestion « par horizon », des investissements seront réalisés sur les marchés d'actions de l'OCDE, principalement via des OPCVM ou FIA sélectionnés en fonction des zones géographiques, des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en matière de sélection des fonds.

La stratégie d'investissement repose sur le croisement d'une démarche « top down » et d'une démarche « bottom up » à partir d'une sélection de valeurs ou d'OPCVM déterminée par :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention, à l'issue d'une réunion mensuelle de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France déterminant les perspectives économiques sur les trois prochains mois ;
- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion ;
- les performances historiques des produits ;
- la récurrence de cette performance dans le temps complétée par des rencontres avec les gérants.

Afin de réduire la volatilité du compartiment, des investissements (jusqu'à 40% maximum de l'actif net) seront réalisés de façon régulière principalement via des OPCVM ou FIA français et/ou européens de classification obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux.

Information relative aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

La SICAV ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Toutefois, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des émetteurs et des OPC dans lesquels la SICAV investit. Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple, la production d'énergie à partir de charbon) de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les émetteurs (engagement individuel et collectif et/ou vote en assemblée générale).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion de la SICAV, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements de la SICAV ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du compartiment est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

- **Actions :**

Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 60% minimum jusqu'à un maximum de 100% sur un marché d'actions étranger, (dont 20% maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays émergents) ou sur des marchés d'actions d'un ou plusieurs pays, dont éventuellement le marché français principalement via des OPCVM ou des FIA. L'exposition du portefeuille, même dans le cas d'une baisse de la valorisation des marchés, ne pourra pas être inférieure au seuil de 60% de l'actif net. Le compartiment pourra être exposé aux marchés de petites et moyennes capitalisations, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) jusqu'à 20% maximum de l'actif net.

Le pourcentage minimum de l'actif net investi en titres de PME et ETI évoluera comme suit :

- 10% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est supérieure à 15 ans,
- 8,5% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 12 ans et inférieure ou égale à 15 ans,
- 7% minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 10 ans et inférieure ou égale à 12 ans;
- 3 % minimum pour le compartiment dont la date de fin de la période de placement recommandée est strictement supérieure à 7 ans et inférieure ou égale à 10 ans.

- **Instruments du marché monétaire ou titres de créance :**

Le compartiment est autorisé à investir, à hauteur de 40% maximum de son actif net, en titres de créances et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces supports s'effectue principalement au travers d'OPCVM ou de FIA.

- **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :**

Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro, des pays de l'Union européenne et actions internationales, monétaires, diversifiés ainsi que des OPCVM indiciels cotés ;
- et/ou OPCVM européens,
- et, dans la limite de 30% de l'actif net, en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français de classification et catégorie susvisées et de FIA européens ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le compartiment investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants:

- Contrat à terme sur indices d'actions européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes et internationales (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat à terme sur taux d'intérêts européens et internationaux et options sur ces mêmes contrats, à titre accessoire (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrat de change à terme, options et swap de change (en couverture et/ou en exposition) ;
- Swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques de taux, de change, d'actions, d'indices, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour tirer parti des variations de marché et atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme pour régler l'exposition du portefeuille à la hausse ou à la baisse en bénéficiant ainsi de la souplesse et de la grande liquidité de ces instruments.

L'exposition qui peut éventuellement résulter de l'emploi des contrats à terme ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le compartiment n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le compartiment pourra détenir des bons et droits de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

5. DEPOTS :

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus, le compartiment se réserve la possibilité d'emprunter des espèces de manière temporaire jusqu'à 10% de l'actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES :

Le compartiment se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition ou de cession dans la limite de 100% de l'actif net temporaire de titre, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le gestionnaire financier par délégation parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « commissions et frais ».

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du gestionnaire financier par délégation. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net de la SICAV (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net de la SICAV). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles Le compartiment peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la SICAV constitue une garantie financière sur ses actifs (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le compartiment est classifié « actions internationales ». Le compartiment est en effet exposé en permanence à hauteur de 60% minimum sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;
- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;
- un risque d'actions : Exposition aux marchés comprise entre 60% minimum et 100% maximum de l'actif net. Le compartiment est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Les investissements sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont autorisés à hauteur de 20 % maximum de l'actif net. Ces marchés peuvent présenter des risques pour les investisseurs et des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.
- un risque de taux : conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du compartiment, à la volatilité des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le compartiment peut investir de façon ponctuelle ou récurrente.
- un risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
- un risque de change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net, et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le compartiment. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment, en cas de dépréciation de l'euro par rapport à ces devises.
- un risque lié à l'investissement via des OPCVM ou des FIA sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Le compartiment peut investir sur les marchés d'actions et de taux des pays émergents qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs, notamment des risques de fortes amplitudes de mouvement pouvant impacter la valeur liquidative. Le marché d'actions est limité à 20% de l'actif net et celui de taux à 15% de l'actif net.
- un risque de conflit d'intérêts potentiels : le compartiment est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient le gestionnaire financier par délégation.
- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- un risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille dans la limite de 100 % de l'actif net, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre.

L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.

- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : l'actionnaire peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de la SICAV pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'actionnaire pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Catégorie d'actions « R » : Tous souscripteurs plus particulièrement réservés aux OPCVM du Groupe BNP Paribas et/ou aux filiales du groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place :

- d'un contrat d'assurance collective au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) souscrivant pour un montant initial minimum de 10 000 euros (hors éventuelle commission de souscription) dans la SICAV (tous compartiments confondus) ou au profit d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant au moins un effectif total de 500 salariés lors de leur première souscription.

-et/ou d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) : au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) dont le montant des avoirs détenus par les bénéficiaires est d'au moins 1 million d'euros ; ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 500 salariés lors de leur première souscription, qui pourront souscrire une action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : Tous souscripteurs. La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie et/ ou de capitalisation en unités de compte.

Catégorie d'actions « X » : Réservée aux OPC nourriciers (réservés aux sociétés du Groupe AVIVA) gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

Catégorie d'actions « I » : Tous souscripteurs plus particulièrement réservées aux entreprises (et filiales éventuelles)

- dont l'encours géré au sein d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) et/ou d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est d'au-moins 100 millions d'euros ou au sein d'entreprises (et filiales éventuelles) comptant un effectif total d'au moins 5000 salariés,

- et dont le compartiment BNP Paribas Génération Avenir est proposé en gestion libre du PEE et/ou du PERCO, à l'exclusion de la gestion pilotée telle que définie aux articles L.3334-11 alinéa 2 et R.3334-1-2 du code du travail.

Catégorie d'actions « Y » : actions réservées aux OPC gérés par BNPP AM.

Catégorie d'actions « RE » : actions réservées aux filiales du Groupe BNP Paribas dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERin).

Catégorie d'actions « RE Attente » : actions uniquement réservée aux investisseurs relevant de la catégorie « RE » définie ci-dessus et ayant opté pour une gestion à allocation évolutive (communément appelée « gestion à horizon ») dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Génération. Les avoirs de la catégorie « RE Attente » sont destinés à être transférés vers la catégorie « RE » d'un compartiment à allocation évolutive de la SICAV BNP Paribas Génération.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui acceptent de supporter principalement un risque de marché d'actions internationales. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

La société de gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

La SICAV n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les actions de la SICAV ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que la SICAV investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine ("Internal Revenue Service").

La SICAV, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

INDICATIONS RELATIVES A L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS (AEOI) :

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (*Automatic Exchange of Information* – AEOI), la SICAV peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses actionnaires à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. L'actionnaire sera tenu de se conformer à toute demande de la SICAV de fournir ces informations afin de permettre à la SICAV de se conformer à ses obligations de déclarations.

Pour toute information relative à sa situation particulière, l'actionnaire est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : jusqu'en 2026.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation du résultat net : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La société a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS :

Compartiment	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement des actions
« BNP Paribas Génération Avenir »	Catégorie d'actions « R » : FR0010715334	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : capitalisation	Euro	Cf rubrique Souscripteurs concernés	VL de l'action « Ge » à la date du regroupement	Dix millièmes
	Catégorie d'actions « Classic » : FR0010715326			Cf rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « X » : FR0013282506			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « I » : FR0013297900			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « Y » : FR0013451127			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE » : FR0013451119			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	
	Catégorie d'actions « RE Attente » : FR0013451465			Cf. rubrique Souscripteurs concernés	100 euros	

- MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS :**- Souscriptions initiales :**

Catégorie d'actions « R » : Cf rubrique Souscripteurs concernés.

Catégorie d'actions « Classic » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « I » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE Attente » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

- Souscriptions ultérieures :

Catégorie d'actions « R » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Classic » : une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « X » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « I » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « Y » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

Catégorie d'actions « RE Attente » : une action ou une fraction d'action ou l'équivalent en montant.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

- Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats par délégation : BNP Paribas – 16, boulevard des Italiens – PARIS 75009.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés maximum	J+5 ouvrés maximum
Centralisation avant 13h des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 13h des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(1) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les délais indiqués ci-dessus pour les souscriptions et les rachats sont les délais propres à la SICAV. Il est porté à l'attention des actionnaires ou futures actionnaires que, selon le cadre d'investissement (en matière d'épargne salariale notamment), certains délais de traitement pourront s'y ajouter.

Afin d'être en mesure de respecter l'heure limite de centralisation fixée ci-dessus, votre interlocuteur (s'il est différent du dépositaire centralisateur) peut recevoir vos ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à une heure limite avancée par rapport à celle indiquée ci-dessus. Il convient de vous renseigner auprès de votre interlocuteur qui communiquera lui-même l'heure limite qu'il applique.

Les demandes de souscription peuvent porter sur un montant, un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

Les demandes de rachat peuvent porter sur un nombre entier d'actions, ou sur une fraction d'action, chaque action étant divisée en dix-millièmes.

- Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime d'imposition sur les plus-values.

- Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Catégorie d'actions « R » : VL de l'action « Ge » à la date du regroupement

Catégorie d'actions « Classic » : 100 euros

Catégorie d'actions « X » : 100 euros

Catégorie d'actions « I » : 100 euros

Catégorie d'actions « Y » : 100 euros

Catégorie d'actions « RE » : 100 euros

Catégorie d'actions « RE Attente » : 100 euros

COMMISSIONS ET FRAIS :

Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au délégataire de la gestion financière, au commercialisateur, etc.

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME
COMMISSION DE SOUSCRIPTION NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	valeur liquidative × nombre d'actions souscrites	Catégories d'actions « Classic », « R », « RE », « RE Attente » et « I » : 5% maximum Catégories d'actions « X » et « Y » : Néant
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT	-	Néant

Frais facturés au compartiment :

Définition générale : Ces frais recouvrent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation et les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Une partie des frais facturés au compartiment de la SICAV peut également être destinée à rémunérer le(s) distributeur(s) du compartiment de la SICAV au titre de son (leur) activité de conseil et de placement (entre 18% et 65% selon le(s) distributeur(s) et le type d'actions).

Aux frais facturés au compartiment de la SICAV peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment de la SICAV a dépassé son objectif de performance.
- des commissions de mouvement facturées au compartiment de la SICAV.

FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT		ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES AU GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DELEGATION		Actif net, OPCVM ou FIA inclus.	Catégorie d'actions « R » : 1,20% TTC maximum Catégories d'actions « Classic », « RE » et « RE Attente » : 2% TTC maximum Catégorie d'actions « X » : 0,25% TTC maximum Catégorie d'actions « Y » : 0,06% maximum Catégorie d'actions « I » : 0,60% maximum
FRAIS INDIRECTS MAXIMUM	COMMISSIONS (RACHATS ET SOUSCRIPTIONS)	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
	FRAIS DE GESTION	/	1,30% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT Prestataire percevant des commissions de mouvement : le gestionnaire financier par délégation		Actions	Montant brut en contre- valeur Euro
		Obligations	0.359% maximum
		Options	0.239% maximum
			Options françaises : 1% maximum.
		Contrats à Terme	Options étrangères : 10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	10 euros
			Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

S'il est procédé à des opérations de prêts et/ou emprunts de titres, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas, agissant également en qualité de dépositaire de la SICAV et entité liée au gestionnaire financier par délégation. Le produit (net des frais de l'Agent s'élevant à 20% des revenus perçus) des opérations de prêts et/ou emprunts de titres est intégralement perçu par le compartiment. Les frais de l'Agent servent à couvrir tous les coûts/frais opérationnels et administratifs liés ces opérations.

S'il est procédé à des opérations de prises et/ou mises en pension, le produit des pensions est intégralement perçu par le compartiment. Les coûts/frais opérationnels liés à ces opérations de prises et/ou mises en pension ne sont pas facturés au compartiment, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par le gestionnaire financier par délégation.

Le gestionnaire financier par délégation ne percevra aucune rémunération au titre de l'ensemble de ces opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'est dotée d'une procédure complète de sélection des intermédiaires.

Chaque semestre, les équipes de gestion, de négociation et de back-office sont réunies afin d'évaluer les contreparties avec lesquelles BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est appelée à traiter. Chacune de ces équipes complète une grille de notation de 0 à 5, qui exprime au travers de critères spécifiques, la qualité de chacune des contreparties. L'ensemble de ces notes est synthétisé et détaillé et sert de référence pour juger de la qualité d'exécution des différents intermédiaires sur les trois niveaux que sont la gestion, la négociation et les dépouillements back-office.

III INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

III-1 MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES ACTIONS :

Dans le cadre des dispositions du prospectus, les souscriptions et les rachats d'actions de la SICAV peuvent être effectués selon les modalités habituelles de souscription et de rachat, par délégation auprès de BNP Paribas.

III-2 MODALITES D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES :

COMMUNICATION DU PROSPECTUS, ET DES DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES DES INVESTISSEURS, DES DERNIERS DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES :

Le prospectus, et des documents d'informations clés des investisseurs et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client
TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

Le document "politique de vote", ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont consultables à l'adresse ci-dessous :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Marketing & Communication

TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX

ou sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

L'absence de réponse à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, à l'issue d'un délai d'un mois, doit être interprétée comme indiquant que la société de gestion a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions de ses organes dirigeants.

MODALITES DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative peut être consultée dans les agences de BNP Paribas et sur le site Internet « www.bnpparibas-am.com ».

MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION COMMERCIALE DE LA SICAV

La documentation commerciale de la SICAV peut être obtenue auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Service Client - TSA 90007 – 92729 Nanterre CEDEX.

TRANSMISSION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX INVESTISSEURS SOUMIS AUX EXIGENCES DE LA DIRECTIVE 2009/138/CE (« DIRECTIVE SOLVABILITE 2 ») :

Dans les conditions prévues par la position AMF 2004-07, le délégataire de la gestion financière peut communiquer la composition du portefeuille de la SICAV aux actionnaires soumis aux exigences de la Directive Solvabilité 2, à l'échéance d'un délai minimum de 48h après publication de la valeur liquidative de la SICAV.

INFORMATION EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA SICAV :

Les actionnaires sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement de la SICAV, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction AMF n°2011-19.

INFORMATION RELATIVE A L'APPROCHE EN MATIERE DE DURABILITE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT :

Des informations et documents sur l'approche de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability>.

POLITIQUE APPLICABLE EN MATIERE D'ACTION DE GROUPE (« CLASS ACTION ») :

Conformément à sa politique, la société de gestion :

- ne participe pas, en principe, à des *class actions* actives (à savoir, la société de gestion n'engage aucune procédure, n'agit pas en qualité de plaignant, ne joue aucun rôle actif dans une *class action* contre un émetteur) ;
- peut participer à des *class actions* passives dans les juridictions où la société de gestion estime, à sa seule discrétion, que (i) la *class action* est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la *class action* est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la *class action* sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficiente et suffisamment fiable ;
- reverse toutes les sommes perçues par la société de gestion dans le cadre d'une *class action*, nettes des coûts externes supportés, aux fonds impliqués dans la *class action* concernée.

La société de gestion peut à tout moment modifier sa politique applicable en matière de *class actions* et peut s'écarter des principes énoncés ci-dessus dans des circonstances particulières.

Les principes de la politique en matière de *class actions* applicable à la SICAV sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

Le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

IV- REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement, ratios réglementaires et dispositions transitoires applicables à la SICAV, en l'état actuel de la réglementation découlent du code monétaire et financier.

Les principaux instruments financiers et techniques de gestion utilisés par la SICAV sont mentionnés dans le chapitre II.2 « dispositions particulières » du prospectus.

V- RISQUE GLOBAL

Le risque global de la SICAV est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

VI- REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

VI-1 REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

La SICAV se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPC.

La devise de comptabilité est l'euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille sont comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

1. Les valeurs mobilières cotées

Valeurs de la zone Euro :

Elles sont évaluées chaque jour de bourse au dernier cours coté du jour de l'établissement de la Valeur liquidative.

Valeurs étrangères :

- Les valeurs du continent Américain et Australien sont évaluées sur la base du dernier cours du jour de l'établissement de la valeur liquidative, coté sur leur marché principal, converti en euros suivant les cours du jour des devises à Paris.
- Les valeurs Britanniques sont évaluées sur la base du cours coté du jour, sur leur marché principal, à mi-séance, converti en euros suivant les cours du jour des devises à Paris.
- Les autres valeurs sont évaluées sur la base du dernier cours coté du jour sur leur marché principal, converti en euros suivant les cours du jour des devises à Paris.

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion, à la valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2. Les OPC :

Les OPC détenus en portefeuille, y compris les trackers, sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

3. Les titres de créances négociables :

- Les TCN cotés (BTF et BTAN) sont évalués à leur valeur de marché, sur la base du cours de bourse de la veille.
- Les TCN non cotés, sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle.
- Pour les précomptés, le taux retenu est le taux EURIBOR,
- Pour les post-comptés, le taux est celui des BTAN,
- Pour les titres négociables à moyen terme zéro coupon, le taux retenu est celui des taux d'emprunt d'Etat zéro coupon de la maturité la plus proche.

Ces taux de référence sont corrigés d'une marge, pour tenir compte des écarts de taux moyens constatés sur le marché secondaire sur le type de signatures choisies.

Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les TCN cotés ou non, sont valorisés en linéarisant sur la durée restant à courir, la différence entre la dernière valeur de marché retenue et la valeur de remboursement.

S'ils sont acquis à moins de trois mois de l'échéance dans ce cas, la différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement est linéarisée.

4. Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Emprunt de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché, la dette représentative de l'obligation de restitution est également évaluée à la valeur de marché des titres.
- Prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Les titres reçus ou pris en pension : les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition pour la valeur fixée dans le contrat. Pendant la durée de détention, ils sont maintenus à leur valeur de contrat.
- Les titres donnés ou mis en pension : la créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché.
- Les titres acquis à réméré : sont inscrits à leur date d'acquisition pour la valeur fixée dans le contrat.

5. Devises

Toutes les devises sont évaluées au cours du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sur la base des actifs nets comptables des sociétés concernées.

Méthodes de valorisation des opérations négociées sur des marchés organisés et de gré à gré :

1. Les marchés organisés et assimilés

1.1. Les marchés à terme fermes et conditionnels :

Pour tout contrat ou option cotés sur des marchés à terme, la valorisation se fait à partir du cours de compensation du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

1.2. Les marchés de gré à gré

Les Asset swaps :

Les Asset Swap dont la durée de vie est supérieure à trois mois, font l'objet d'une valorisation « Marked to Market », selon les modalités suivantes :

- S'il existe un prix public (cotation sur une bourse ou cotation via un organisme indépendant) représentatif de la réalité du prix de marché, alors ce prix est retenu pour la valorisation « Marked to Market ».
- S'il n'existe pas de prix public représentatif, la société de gestion s'appuiera sur des fourchettes de prix d'intermédiaires financiers (Banques, sociétés financières, courtiers...) et en conservera une trace écrite.

Dans le cas où aucune des conditions précédentes ne serait remplie, la société de gestion estimera la valeur de l'instrument de taux selon des éléments comparatifs de la courbe de l'émetteur ou d'émetteurs ayant des caractéristiques voisines du papier à valoriser.

Les swaps non adossés :

A chaque calcul de valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés selon l'application d'une méthode actuarielle.

- Pour les Swaps < 1an, le taux retenu est le taux EURIBOR corrigé d'une marge.
- Pour les Swaps > 1an, le taux retenu est le taux des BTAN, corrigé d'une marge.

Les titres reçus en tant que garanties financières sont valorisés quotidiennement au prix du marché.

VI-2 METHODE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS :

- Tous les titres sont évalués frais exclus à la date d'entrée dans l'actif de la SICAV.
- Le mode de comptabilisation des intérêts est celui du « coupons encaissés ».
- En fonction des délais de transmission des informations, les opérations sont enregistrées dans les OPC à J+1 par rapport à la date de négociation.
- Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de la SICAV et sont calculés sur l'assiette de l'actif net, cette assiette incluant ou excluant les OPC selon les indications du prospectus.
- Les engagements à terme fermes sont évalués au cours de compensation du jour d'établissement de la valeur liquidative conformément aux principes retenus par l'évaluation d'éléments du bilan.
- Les engagements à terme conditionnels sont évalués en équivalent sous-jacent.

VII - REMUNERATION

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients, éviter les conflits d'intérêts et garantir qu'il n'y a pas d'incitation à une prise de risque excessive.

Elle met en œuvre les principes suivants : payer pour la performance, partager la création de richesse, aligner à long terme les intérêts des collaborateurs et de l'entreprise et promouvoir un élément d'association financière des collaborateurs aux risques.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, comprenant notamment les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et une description de la manière dont ils sont calculés, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>. Un exemplaire sur papier est également mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Date de publication du prospectus : 1^{er} janvier 2023

BNP Paribas Génération

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS

447 852 088 RCS PARIS

Mis à jour par décision

de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2020

STATUTS A EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2021

TITRE I

FORME - OBJET - DENOMINATION - SIEGE SOCIAL DUREE DE LA SOCIETE

Article 1 – Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment, par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes (Livre II – Titre II – Chapitres V), du Code monétaire et financier (Livre II – Titre I – Chapitre IV – section I – sous-section I), les textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

Le conseil d'administration peut procéder à la création de catégories d'actions, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.214-5 du Code monétaire et financier, la SICAV peut comporter un ou plusieurs compartiment(s). Dans ce cas, chaque compartiment donne lieu à l'émission d'actions représentatives des actifs de la SICAV qui lui sont attribués.

Par exception au principe d'autonomie financière des compartiments posé par l'article L.214-5 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration peut décider que les compartiments sont financièrement solidaires.

Le conseil d'administration peut décider, en application de la législation en vigueur, de transformer la SICAV (ou un ou plusieurs de ses compartiments) en SICAV nourricière (ou le cas échéant, en compartiment(s) nourricier(s)) d'un autre OPCVM, dit maître (ou de leur OPCVM respectif).

Article 2 – Objet

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 – Dénomination

La société a pour dénomination : **BNP Paribas Génération**

suivie de la mention « Société d'Investissement à Capital Variable » accompagnée ou non du terme « SICAV ».

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à Paris, 9^{ème} – 1, boulevard Haussmann.

Article 5 – Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE III

CAPITAL SOCIAL - VARIATIONS DU CAPITAL CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 – Capital social

Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 38.203.103, 32 euros divisé en 13.037 actions entièrement libérées de même catégorie.

Il a été constitué par apport d'une partie de l'actif de la SICAV « VALTITRES II », qui a fait l'objet d'une scission le 10 décembre 2002 par création de deux SICAV nouvelles « VALTITRES 3 » et « VALTITRES 4 ».

Dans le cas où la SICAV est une SICAV à compartiment, chaque compartiment émet des catégories d'actions en représentation des actifs de la SICAV qui lui sont attribués. Dans ce cas, les dispositions des présents statuts, applicables aux actions de la SICAV sont applicables aux catégories d'actions émises en représentation des actifs du compartiment.

Dans le cas où la SICAV détient plusieurs catégories d'actions, les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus.

Les différentes catégories d'actions pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachats différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les actions pourront être divisées ou regroupées sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions pourront être fractionnées sur décision du conseil d'administration de la SICAV, en dixièmes, ou centièmes, ou millièmes, dix - millièmes dénommées fractions d'action.

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 – Variations du capital

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 – Emissions, rachats des actions

Les actions de la SICAV sont émises à tout moment à la demande des actionnaires (et des porteurs) sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L 214-7-4 du Code monétaire et financier, le rachat par la société de ses actions comme l'émission d'actions nouvelles peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le Conseil d'administration, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Le Conseil d'administration peut fixer un seuil minimum de souscription, soit en montant, soit en nombre d'actions.

Lorsque l'actif net de la SICAV (ou le cas échéant d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué (sur le compartiment concerné le cas échéant).

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L.214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la SICAV soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

Article 9 – Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.

En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Si la SICAV est nourricière (ou dispose d'un ou plusieurs compartiment(s) nourricier(s)), le calcul de la valeur liquidative des actions de la SICAV (ou du ou des compartiment(s) nourricier(s)) est effectué en tenant compte de la valeur liquidative du maître (ou de leur OPCVM maître respectif).

Article 10 – Forme des actions

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative.

En application de l'article L 211-4 du Code monétaire et financier, les titres seront obligatoirement inscrits en compte tenu selon le cas par l'émetteur ou par un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;
- chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La SICAV peut demander contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titre détenus par chacun d'eux conformément à l'article L.211-5 du Code monétaire et financier.

Article 11 – Admission à la négociation sur un marché réglementé

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé selon la réglementation en vigueur.

Dans ce cas, la SICAV devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Si la SICAV (ou le cas échéant un ou plusieurs de ses compartiments) est une SICAV nourricière (ou compartiment(s) nourricier(s)), les actionnaires de la SICAV nourricière (ou du ou des compartiment(s) nourricier(s)) bénéficient des mêmes informations que s'ils étaient porteurs de parts ou d'actions de l'OPCVM maître (ou de leur OPCVM maître respectif).

Article 13 – Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux ou, à défaut, par le président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Au cas où le fractionnement d'actions a été retenu en application de l'article 6 des présents statuts, les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

TITRE III

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

Article 14 – Administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et de dix-huit membres au plus nommés par l'assemblée générale.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 15 – Durée des fonctions des administrateurs - Renouvellement du conseil

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années au plus, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre d'administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à courir, pourvoir à son remplacement.

L'administrateur nommé par le conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Tout administrateur sortant est rééligible. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du conseil d'administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année, lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le 31 décembre de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à trois années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de trois ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des administrateurs est augmenté ou diminué et que la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale des actionnaires en vue de compléter l'effectif du conseil.

Article 16 – Bureau du conseil

Le conseil élit parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'administrateur, un président du conseil d'administration qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le Président organise et dirige les travaux de Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile il nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein.

Sous réserve des conventions internationales, le président du conseil d'administration et, le cas échéant, l'administrateur provisoirement délégué pour remplir en totalité ou partie les fonctions du président, le directeur général ainsi que les deux tiers au moins des administrateurs doivent être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.

Les fonctions du président du conseil d'administration prendront fin de plein droit à l'époque à laquelle il aura atteint l'âge de 75 ans.

Article 17 – Réunions et délibérations du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par ces demandes.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Un règlement intérieur peut déterminer conformément aux dispositions légales et réglementaires, les conditions d'organisation des réunions du conseil d'administration qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence à l'exclusion de l'adoption des décisions expressément écartées par le Code de commerce.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président du conseil ou du Président de séance est prépondérante.

Dans le cas où la visioconférence est admise, le règlement intérieur peut prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.

Article 18 – Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 19 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenue de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il peut décider la création d'un comité consultatif chargé d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet à son examen. Il fixe la composition et les attributions du comité qui exerce son activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération ou éventuellement les remboursements de frais des membres du comité consultatif.

Le conseil d'administration fixe la rémunération et les remboursements de frais du président et du directeur général, ainsi qu'éventuellement, ceux des mandataires spéciaux et du secrétaire du conseil.

Article 20 – Direction générale - censeurs

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents statuts par le conseil d'administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions de président du conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par un directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer, avec le titre de directeur général délégué, jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil sur la proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués.

Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle. En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

L'assemblée générale peut nommer un ou plusieurs censeurs (personnes physiques ou morales).

Le conseil d'administration peut également procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

En cas de démission ou d'un décès d'un Censeur, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à courir, pourvoir à son remplacement. Sa nomination est soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La durée des fonctions des censeurs est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de censeur.

Ce mandat de censeur est renouvelable. Il est incompatible avec celui d'administrateur ou de commissaire de la société.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Il peut leur être alloué une rémunération fixe annuelle à titre de jetons de présence dont le montant est déterminé par l'assemblée générale ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération dans les proportions qu'il juge convenables.

Article 21 – Allocations et rémunération du conseil d'administration (ou des censeurs)

Le conseil d'administration peut recevoir en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence dont le montant déterminé par l'assemblée générale demeure jusqu'à décision nouvelle.

Article 22 – Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le conseil d'administration.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la SICAV ou du délégataire de la gestion financière, administrative et comptable de la SICAV. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la SICAV ou le délégataire de la gestion financière, administrative et comptable de la SICAV, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Si la SICAV est une SICAV nourricière, ou comporte un ou plusieurs compartiment(s) nourricier(s), le dépositaire a conclu une convention d'échange d'information avec le dépositaire de l'OPCVM maître ou, le cas échéant, quand il est également dépositaire de l'OPCVM maître, il a établi un cahier des charges adapté.

Article 23 – Le prospectus

Le Conseil d'administration ou le délégataire de la gestion financière, administrative et comptable lorsque la SICAV a déléguée globalement sa gestion, a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE IV

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 24 – Nominations - Pouvoirs - Rémunérations

Le Commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le Conseil d'administration après accord de l'Autorité des marchés financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le Commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- à constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- à porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- à entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du Commissaire aux comptes. Il apprécie tout apport sous sa responsabilité.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le Conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Le Commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Si la SICAV (ou le cas échéant un compartiment), est nourricière (ou nourricier):

- le Commissaire aux comptes a donc conclu une convention d'échange d'information avec le Commissaire aux comptes de l'OPCVM maître ;
- ou quand il est Commissaire aux comptes de la SICAV nourricière (ou du compartiment nourricier) et de l'OPCVM maître, il établit un programme de travail adapté.

Un Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, peut-être désigné dans les mêmes conditions.

Les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le titulaire prennent fin à la date d'expiration du mandat confié à ce dernier, sauf si l'empêchement n'a aucun caractère temporaire. Dans ce dernier cas, lorsque l'empêchement a cessé, le titulaire reprend ses fonctions après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale ou l'organe compétent.

TITRE V

ASSEMBLEES GENERALES

Article 25 – Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée générale annuelle qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par un mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur ou du certificat de dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire au deuxième jour ouvré avant la date de réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

TITRE VI

COMPTES ANNUELS

Article 26 – Exercice social

L'exercice social commence le lendemain du dernier jour de bourse du mois de septembre et se termine le dernier jour de bourse du même mois de l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comptable a compris toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au dernier jour de bourse du mois de septembre 2003.

Article 27 – Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le conseil d'administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la Loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, (et /ou le cas échéant de chaque compartiment) majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau, le cas échéant, et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos ;
- 2) les plus-values réalisées, nette de frais, constatées au cours de l'exercice augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours des exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes 1) et 2) mentionnées ci-dessus peuvent être distribuées, le cas échéant, en tout ou partie, indépendamment de l'autre.

Pour chaque catégorie d'actions, le cas échéant, la SICAV peut opter, pour chacune des sommes mentionnées aux 1) et 2), pour l'une des formules suivantes:

- La capitalisation : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la Loi ;
- La distribution : Les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision ;
- La distribution et/ou la capitalisation : L'assemblée générale statue sur l'affectation des sommes mentionnées au 1) et 2) chaque année. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables figurent dans le prospectus.

Tous dividendes qui ne sont pas réclamés dans les cinq années de leur exigibilité sont prescrits conformément à la Loi.

TITRE VII

PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 28 – Prorogation ou dissolution anticipée

Le conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée générale extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée et la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

Article 29 – Liquidation

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L.214-12 du Code monétaire et financier.

Les actifs des compartiments sont attribués aux actionnaires respectifs de ces compartiments.

TITRE VIII**CONTESTATIONS****Article 30 – Compétence - Election de domicile**

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la Loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

* * *

*